

2006 - 2011

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU 6 OCTOBRE 2008 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(20)

Présidence : M. Jean-Jacques Marti

Présents : 67 Conseillers généraux sur un effectif provisoire de 79
5 Conseillers communaux

Excusés : Mme Larissa Barbey
Mme Christel Berset
M. Jean-Luc Bettin
M. Sébastien Dupré
M. Bruno Galliker
M. Marc-Antoine Gamba
Mme Katharine Karlen Moussa
M. Jean-Marc Michaud
Mme Catherine Nusbaumer
Mme Claire Roelli
M. Pierre-Alain Rolle

Absente : Mme Maria Helena Molliet

Scrutateurs : M. Gilles Bourgarel
M. Louis Castella
M. René Marty
M. Dimitri Sudan
Mme Isabelle Teufel
M. Thomas Zwald

Assiste à la séance : -

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Anne Banateanu
M. André Pillonel

ooo

Séance du 6 octobre 2008

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal et ses collègues du Conseil général, ainsi que les personnes présentes à la tribune, les représentants de la presse et les collaborateurs de la Commune. Il constate que la convocation du 8 septembre 2008, contenant l'ordre du jour commun de la séance du 29 septembre 2008 et de la présente séance de relevée (cf. procès-verbal n° 19, pp. 151-154) a été envoyée dans les délais légaux et réglementaires. Les points qui seront traités ce soir sont ceux qui ne l'ont pas été lundi passé, à savoir notamment le point 6 "Election des remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité", 9 "Réactualisation du plan financier 2009-2013", ainsi que les points 11 et suivants.

Y a-t-il des remarques formelles quant à la poursuite de l'ordre du jour ?

Tel n'est pas le cas.

ooo

1. Communications du Président

Le Président a le plaisir de saluer en particulier Mme O. Tokay, nouvelle Conseillère générale, qui était excusée lundi passé. Mme Tokay a été élue à la commission de l'Edilité il y a une semaine. Bienvenue Madame. (Applaudissements)

Le Président informe ensuite officiellement ses collègues que le Bureau a, sur proposition du Conseil communal, décidé de supprimer la séance plénière prévue pour le 20 octobre 2008. La prochaine séance du Conseil général aura lieu le 17 novembre 2008.

Le Président tient à préciser aux nouveaux membres de l'assemblée que le formel de nos séances peut paraître lourd et redondant. Cependant, il appartient au Président de l'appliquer et de le faire respecter.

Le Président rappelle enfin que les débats sont enregistrés et qu'il y a lieu de signer la liste des présences.

ooo

6. Election des trois remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article 15 du RCG, premier alinéa, "Les élections ont lieu au scrutin de liste à la majorité absolue des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au deuxième tour, la majorité relative suffit.". Pour l'élection de ce soir, il y aura quatre candidats pour trois places. Sur ces quatre candidats, deux sont des conseillers communaux. Or, selon l'article 13, alinéa 2 des statuts de l'agglomération, au moins deux conseillers d'agglomération par commune sont membres du conseil communal. Ces deux sièges réservés à l'Exécutif sont actuellement vacants. Il y a toutefois lieu de procéder formellement à l'élection de ces deux conseillers communaux comme conseillers d'agglomération.

Séance du 6 octobre 2008

Election des trois remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité (suite)

M. Pierre Alain Clément, Syndic, n'a rien à ajouter aux considérations qui viennent d'être faites, si ce n'est de préciser que les deux candidats du Conseil communal sont Mme M. -T. Maradan Ledergerber et M. C. de Reyff.

Discussion

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) fait la déclaration qui suit :

"C'est in extremis que notre groupe a appris que les règles du jeu convenues au départ entre les forces politiques présentes dans cette enceinte quant à la répartition des sièges au sein du Conseil d'agglomération ne seront pas respectées ce soir. Permettez-moi de rappeler cet accord tacite passé entre les groupes : huit conseillers de gauche et huit conseillers de droite. Pour cette dernière, il s'agissait de quatre représentants du PDC, de deux de l'UDC et de deux du parti libéral-radical ; pour la gauche, la répartition retenue était la suivante : quatre socialistes, deux 'Verts' et deux membres du groupe chrétien-social/Ouverture. Ce faisant, nous avions pour objectif commun que les forces de ce Conseil général soient équitablement représentées au sein du Conseil d'agglomération. La représentation de ce nouveau conseil devait en effet correspondre à celle de notre Conseil général.

En décidant maintenant de changer ces règles, de présenter un candidat et de briser ainsi cet accord, vous décidez de rompre cet équilibre. Nous ne ferons pas de cette élection une querelle de personnes. Ce n'est pas de cela dont il s'agit.

Nous vous demandons de soutenir M. P. Wandeler. C'est notre candidat annoncé dès la première heure. Il succédera à Mme M. Genoud-Page, élue elle-même au comité de l'agglomération. M. Wandeler a, à son actif, plus de trente ans d'activité au sein de ce Conseil général et plus de dix-neuf ans au sein de la députation au Grand Conseil. Il a participé aux travaux de la Constituante, ainsi que dès le départ à ceux de la mise en place de l'agglomération. Il a une véritable connaissance de l'histoire de cette ville. C'est la mémoire vivante de nombreux dossiers. Bon nombre d'entre vous l'avez côtoyé au sein de commissions et connaissez son esprit constructif et d'ouverture.

Nous vous prions instamment de soutenir sa candidature à un siège qui revient au groupe PCSO et à la gauche de ce Conseil général et de respecter ainsi les accords conclus."

Mme Antoinette de Weck (PLR) s'exprime dans les termes ci-après :

"Je réfute entièrement les critiques émises par Mme B. Ackermann-Clerc. Contrairement à ce qu'elle prétend, l'accord passé entre les groupes ne portait que sur la première élection des seize membres du Conseil d'agglomération. Nous n'avons jamais parlé de l'élection complémentaire. J'ai même relu tous les procès-verbaux du Bureau. Il n'y a jamais eu mention de cette élection.

La ligne soutenue dès le départ par le groupe libéral-radical pour l'élection au comité n'a pas changé. La présente élection est liée à cette élection au comité. Nous étions favorables à ce que parmi les trois

Séance du 6 octobre 2008

Election des trois remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité (suite)

représentants de Fribourg au comité, il y ait un membre du Conseil général. Peu importait sa couleur politique. Les groupes n'ont jamais entamé de discussions entre eux au sujet de cette répartition des représentants de Fribourg au comité. Si tous les groupes n'étaient pas très favorables à une représentation exclusive de conseillers communaux, nous avons vite dû nous rendre à l'évidence que les groupes de gauche n'oseraient pas opposer une candidature à celle de Mme M. Genoud-Page.

A titre personnel, si j'avais été élue au comité, j'aurais proposé à mon groupe de ne pas présenter un candidat libéral-radical, estimant qu'il conviendrait de rééquilibrer la représentation entre le comité et le Conseil d'agglomération, puisque l'autorité d'élection est le Conseil général qui est divisé pour moitié à gauche et pour moitié à droite. J'avais du reste émis cette idée auprès des groupes de droite. Mais finalement, comme je l'ai déjà dit, la discussion n'a pas eu lieu, puisque les partis de gauche étaient par trop désireux de soutenir Mme Genoud-Page et le PDC pris en tenaille entre ses membres du Conseil communal et ceux du Conseil général.

Par conséquent, je n'accepte aucune critique sur la violation de la parole donnée et estime que ce siège revient à un représentant d'un parti de droite. Les deux autres formations de droite ont du reste donné leur accord à ce que le parti libéral-radical présente un candidat.

Ce candidat, c'est M. J.-J. Marti. Vous connaissez M. Marti qui est notre Président. Vous avez pu apprécier ses qualités de précision, de concision et d'intelligence. Homme de droite, il a développé une longue pratique du partenariat social. Sa candidature est à la hauteur de sa charge. Nous avons besoin d'une telle personnalité au sein du conseil de notre agglomération, d'autant que M. Marti a aussi siégé au sein de la Constituante. Merci de votre soutien."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste ne vous cache pas sa stupéfaction. Avant l'été, nous avons convenu de la répartition des sièges de la Ville de Fribourg au sein du Conseil d'agglomération, à savoir huit délégués de la gauche et huit délégués de la droite. Chers présidents de groupe de droite, vous vous rappelez que nous étions rapidement convenu de cette répartition. Cette répartition correspond aux rapports des forces issues des dernières élections. Rappelez-vous également que c'est ensemble que nous avons trouvé cet accord.

Vrai est-il toutefois que le président du groupe démocrate-chrétien ne s'est jamais prononcé de manière très claire et a toujours fait preuve d'une certaine réserve durant toutes ces négociations.

Nous voici arrivés maintenant à cette situation d'une double candidature. Ce qui nous étonne le plus, c'est que cette seconde candidature émane du groupe libéral-radical, le plus petit groupe de notre assemblée.

Notre groupe a toujours été d'avis que la majorité du Conseil communal devait également se refléter au sein de la représentation au Conseil d'agglomération. C'est pourquoi nous avons soutenu l'élection de Mme M. Genoud-Page à ce conseil, dans une première phase.

Séance du 6 octobre 2008

Election des trois remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité (suite)

Nous avons également toujours défendu l'idée d'une triple représentation de l'Exécutif communal au sein du comité. Il est néanmoins vrai que nous n'avons jamais discuté de la répartition des sièges de la Ville au sein du Conseil d'agglomération après ce 'premier tour'. Mais qui aurait pu imaginer qu'un petit parti, qui mathématiquement n'aurait droit qu'à 1,2 siège sur les dix-neuf représentants (Conseil d'agglomération et comité) de Fribourg au sein de l'agglomération, aurait un appétit aussi grand ?

Malgré la sympathie que nous pouvons avoir à l'égard de notre Président du Conseil général, le groupe socialiste soutiendra le candidat de gauche.

Nous apporterons également nos voix aux deux candidats du Conseil communal, c'est-à-dire également à M. C. de Reyff. Nous prions tous les représentants de Fribourg au Conseil d'agglomération de tout faire pour modifier les dispositions de l'alinéa 2 de l'article 13 des statuts de l'agglomération qui oblige qu'au moins deux membres du conseil communal siègent au conseil de l'agglomération. Il me semble qu'il y a lieu de corriger cette disposition."

M. Thierry Gachet (PDC) s'exprime comme suit :

"J'hésitais à prendre la parole, parce que Mme A. Burgener Woeffray s'est faite mon porte-parole, mais mon porte-parole bien incomplet. Pour avoir moi-même participé aux séances du Bureau, j'aimerais souligner – j'ai bonne mémoire – qu'il n'y a pas eu d'accord qui lierait le Conseil général quant à la présente élection complémentaire. Il est évident que si un tel accord avait effectivement été passé, les groupes le respecteraient. A partir du moment où la question de la représentation au sein du comité d'agglomération est restée ouverte, nous pouvions avoir une liberté plus grande pour ce qui est de l'élection de ce jour.

J'ajouterai que nous constituons aussi un heureux petit parlement qui peut se permettre le luxe d'être stupéfait d'exercer son pouvoir démocratique. Après tout, chacun d'entre nous a, le droit d'être candidat. Chaque groupe a le droit de présenter une candidature. Chacun a enfin le droit d'exercer son droit de vote.

J'aimerais également dire, parce que l'on parle toujours de la gauche et de la droite, qu'il faudra une fois aussi sortir de ce schéma et rappeler que le groupe PDC est au centre. C'est parce qu'il est au centre qu'il considère que l'élection au comité d'agglomération permet d'avoir une vision d'ensemble de la répartition des forces qu'il a décidé de soutenir évidemment la candidature de son conseiller communal M. C. de Reyff et celle de M. J.-J. Marti."

Herr Rainer Weibel (Grüne) erklärt:

"Wir sind wieder einmal auf der Links-Rechts-Kurve, was ich schön finde, aber für mich gibt es einen ganz anderen Aspekt warum ich vorschlage, dass man Herrn P. Wandeler wählen sollte. Ich glaube Sie sehen wie die Agglomeration zur Zeit konstruiert ist und wir wählen hier Agglomerationsräte. Wir möchten eine zweisprachige Agglomeration sein, leider hat sich die Gemeinde Tfers mal vorläufig ausgecheckt, es bleibt uns noch Düdingen. Ich glaube, dass es sehr schade ist wenn auch auf dieser Ebene Agglomeration sich das gleiche wiederholt wie hier : es gibt irgendwo Deutschschweizer aber sie können nicht einmal in ihrer Sprache

Séance du 6 octobre 2008

Election des trois remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité (suite)

sprechen. Sie wissen, dass Dürdingen am wanken ist, dass die Bevölkerung Dürdingens unglücklich ist in der Agglomeration. Wenn wir sie endgültig unglücklich machen wollen und die Agglomeration sprengen, dann müssten wir genau das machen. Ich bitte Sie ein deutschsprachiges Mitglied zu wählen, nämlich Philippe Wandeler. Ich danke Ihnen."

Vote

Il est dès lors procédé au vote au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Mme Eva Heimgärtner, Vice-Présidente, donne connaissance à l'assemblée du résultat ci-après de ce premier tour :

"Bulletins délivrés :	65
Bulletins rentrés	65
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	65
Majorité absolue :	33

Sont élus : Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber (34 voix), M. Charles de Reyff (33 voix).

Ont obtenu des voix : M. Philippe Wandeler (28), M. Jean-Jacques Marti (27), M. Claude Schenker (1)."

Il est dès lors décidé de procéder à une deuxième tour, à la majorité simple de suffrages.

(Pendant le dépouillement de ce second tour, l'examen de divers points de l'ordre du jour se poursuit.)

Mme Eva Heimgärtner, Vice-Présidente, informe, après une brève interruption de séance, que ce second tour de scrutin est annulé. En effet, lors du décompte des voix du premier tour, il y a eu une erreur. Dix bulletins ont été égarés et n'ont pas été dépouillés. Les scrutateurs ont dès lors procédé à un nouveau dépouillement de ce premier tour qui donne les résultats ci-après :

Bulletins délivrés :	65
Bulletins rentrés	65
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	65
Majorité absolue :	33

Sont élus : Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber (43 voix), M. Charles de Reyff (42 voix), M. Jean-Jacques Marti (34 voix)

Ont obtenu des voix : M. Philippe Wandeler (30), M. Claude Joye (1), M. Claude Schenker (1)."

Séance du 6 octobre 2008

Election des trois remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité (suite)

Le Président trouve toujours regrettable ce genre d'erreurs. Heureusement, elle a pu être réparée immédiatement. Nous éviterons ainsi de répéter l'exercice qui a eu lieu récemment où une erreur dans le décompte d'un vote n'a pas été corrigée immédiatement.

M. Rainer Weibel (Verts) conteste le résultat de cette élection. En effet, il y a eu une pause au cours de laquelle tout a pu arriver. Il n'y a plus aucune garantie quant à la fiabilité de ce vote. Je vous demande de répéter cette élection.

Mme Eva Heimgärtner, Vice-Présidente, doit préciser que ce sont les scrutateurs eux-mêmes qui ont découvert cette erreur et qu'ils ne sont pas sortis de la salle pendant la pause.

M. Thierry Steiert (PS) ne va pas jusqu'à demander la répétition du vote, mais souhaiterait des explications pour savoir comment ce genre de chose peut arriver. *"Une telle mésaventure a déjà eu lieu une fois durant cette législature. Nous en subissons encore les conséquences. Comment une chose pareille est-elle possible ? Merci de nous l'expliquer."*

Mme Eva Heimgärtner, Vice-Présidente, précise qu'il semble que dix bulletins n'ont pas été transmis par leurs collègues responsables du décompte des votes de la partie droite de la salle aux scrutateurs chargés de calculer le total des voix. Les scrutateurs ont calculé le nombre de bulletins rentrés, 65, mais dix bulletins sont restés en plan quelque part.

M. Dimitri Sudan confirme qu'au moment de la transmission des feuilles de dépouillement pour le calcul du résultat total, dix bulletins correspondant à l'aile droite de la salle et décomptés par mes collègues placés de ce côté-là ne nous ont pas été transmis. Nous avons répété ensuite de manière très exhaustive le décompte des voix. L'opération a été répétée deux fois et les chiffres sont justes.

M. François Weissbaum (PCSO) déclare ce qui suit :

"En tout cas, doute il y a. Je ne doute pas du recomptage qui a été fait. Ce qui me surprend, c'est que dans un premier décompte, on arrive à 65 bulletins valables, que dans un second décompte on arrive également à 65 bulletins valables, mais qu'entre temps on a retrouvé dix bulletins. Cette manière de faire et cette manière de présenter les résultats me font me demander d'où viennent ces dix bulletins. J'ai quelque souci, même si je ne mets en aucun cas en doute le travail des scrutateurs. J'ai quelques doutes quant à savoir comment ces bulletins sont arrivés sur la table des scrutateurs. C'est pourquoi je vous propose de réitérer ce vote. Nous aurons ainsi des résultats définitivement crédibles."

Mme Antoinette de Weck (PLR) n'est absolument pas opposée à une répétition de ce vote. *"Ce n'est pas un problème. Il me semble toutefois faux de comparer cette situation avec ce qui s'est passé au mois de décembre 2007. En effet, au mois de décembre 2007, il s'agissait d'un vote à main levée. Dans le cas présent, on a affaire à un scrutin avec bulletins. 65 bulletins ont été délivrés et 65 bulletins sont rentrés. Il y a eu toutefois un blocage de dix bulletins entre les scrutateurs. Au mois de décembre, le problème était de savoir si certaines mains étaient levées ou non. Dans le cas présent, on a en main des papiers. On peut certes mettre en cause la bonne foi des scrutateurs et se dire qu'ils ont fait exprès de cacher des bulletins. Moi, je n'y crois absolument pas. Il peut arriver qu'une*

Séance du 6 octobre 2008

Election des trois remplaçants des conseillers d'agglomération élus au comité de cette autorité (suite)

pile reste en plan. C'est regrettable, mais c'est comme ça. On ne peut pas comparer ces deux scrutins. Je pense que le résultat de ce vote est correct."

Interruption de la séance

La séance est interrompue quelques minutes pour permettre au Bureau d'examiner la demande de répétition du vote et de prendre une décision.

Le Président informe le Conseil général de la décision prise par le Bureau conformément à l'article 56, 6^e alinéa du RCG. "Le Bureau a décidé d'annuler toute la procédure et de procéder à un nouveau vote. Autrement dit, il s'agira d'élire trois conseillers d'agglomération parmi quatre candidats. Sur ces quatre candidats, il y a deux candidats du Conseil communal, pour lesquels nous avons la quasi-obligation de les élire et un troisième siège pour lesquels sont candidats M. P. Wandeler et l'orateur."

Vote

Il est dès lors procédé au vote à bulletin secret et à la majorité absolue des suffrages.

Mme Eva Heimgärtner, Vice-Présidente, donne connaissance à l'assemblée du résultat de ce vote.

Bulletins délivrés :	66
Bulletins rentrés	66
Bulletin blanc	0
Bulletin nul	0
Bulletins valables	66
Majorité absolue :	34

Sont élus : M. Charles de Reyff (44 voix), M. Jean-Jacques Marti (37 voix), Mme Marie-Thérèse Maradan Ledergerber (35 voix).

Ont obtenu des voix : M. Philippe Wandeler (29), M. Pierre Marchioni (1)."

Mme Eva Heimgärtner, Vice-Présidente, félicite les nouveaux élus. (Applaudissements)

Le Président tient, à titre personnel, à remercier les partis de gauche d'avoir bien précisé qu'ils ne faisaient pas de cette élection une affaire de personne.

Séance du 6 octobre 2008

9. Réactualisation du plan financier 2009-2013

Rapport de la Commission financière

Discussion générale

M. John Clerc, Président de la Commission financière, renonce à la lecture intégrale du préavis de ladite Commission, qui a été envoyé à tous les membres du Conseil général. Ce document a la teneur ci-après :

"La Commission financière s'est réunie le 18 septembre 2008, en présence de Mme M. Genoud-Page, Directrice des Finances, et de M. J. Pollet, chef du service des Finances, pour examiner le projet de plan financier 2009-2013.

La Commission financière a reçu des tableaux récapitulatifs mis à jour à la date de la séance. Elle remercie le Conseil communal et le service des Finances pour ces documents actualisés.

Elle formule les remarques suivantes :

Ch. 30 : 'Charges du personnel'

Un taux de croissance de 3 % est prévu pour 2009 alors qu'il redescend à 1,5 % pour les années 2010 à 2013. Dans le plan financier de l'an dernier, ce taux était prévu pour toutes les années de 2008 à 2012.

*La Commission financière rappelle que la Directrice des Finances a déclaré lors de la séance du Conseil général du 1^{er} octobre 2007 (cf. procès-verbal, page 134) : '... le Conseil communal a arrêté comme **objectif** un taux de croissance de l'ensemble de la masse salariale de 1,5 % par an. C'est essentiel car il ne s'agit pas seulement de la progression des salaires, mais de la totalité des coûts salariaux '.*

La majorité de la Commission financière souhaite le maintien de ce taux pour 2009 également. La décision a été prise par 5 voix contre 3. La minorité estime que cet objectif ne peut être atteint compte tenu du fort renchérissement intervenu à ce jour et qu'il faut compenser.

Ch. 31 : 'Biens, services et marchandises'

La Commission financière s'est interrogée sur le point de savoir si la décision du Conseil général du 17 décembre 2007 (cf. procès-verbal, page 289) de réduire ces rubriques de 1,5 % a été respectée. La réponse donnée est que c'est le cas pour le moment mais qu'il faudra attendre la fin de l'année pour le vérifier (évolution du prix du pétrole et des tarifs de l'électricité).

Ch. 32 : 'Intérêts passifs'

Salle de spectacle : Les intérêts intercalaires sont intégrés dans le crédit d'investissement de 34 millions de francs afin qu'il soit possible de procéder à une répartition avec les partenaires (Etat, autres communes).

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

Ch. 33 : 'Amortissements'

Unanime, la Commission financière demande le respect de la limite de 7,2 millions de francs, y compris en 2011 et 2012, années où la projection donne 7'430 et 7'566 millions de francs.

Ch. 35 : 'Remboursements et participation à des collectivités publiques'

La Commission financière relève que la mise en place de la deuxième année d'école enfantine ne figure pas dans les projections (1,8 million de francs de charges pour 1,5 million de francs de revenus estimés qui devraient figurer sous ch. 45 : 'Remboursements des collectivités publiques').

Etant donné la situation financière de la Commune, la Commission financière, par 4 voix contre 3 et 1 abstention, demande que la mise en place de la deuxième année d'école enfantine n'intervienne que pour l'année scolaire 2013-2014. La minorité estime que la ville de Fribourg ne doit pas être parmi les dernières communes du canton à introduire cette deuxième année.

Ch. 36 : 'Subventions accordées'

On constate une diminution de charge de l'ordre de 200'000 francs qui était attendue suite à des versements trop conséquents pour le service d'ambulances de la Sarine. Selon une lettre du 25 juillet 2008, un montant de 213'000 francs sera déduit du budget 2009 en compensation des versements trop élevés en 2007.

Ch. 40 : 'Revenus'

La Commission financière a constaté que le montant des revenus est à la baisse et a été revu en fonction des trois facteurs suivants :

- 1. Décisions fiscales prises par le Grand Conseil lors de sa session de septembre 2008 (voir tableau des motions adoptées, page 13).*
- 2. Absence de rendement des grandes banques suite à la crise des 'subprime'.*
- 3. Nouvelle classification des communes entraînant une participation plus forte de la Ville après le passage de Villars-sur-Glâne de la catégorie 1 en catégorie 2 et de Romont de catégorie 2 en catégorie 3.*

Ch. 42 : 'Revenus des biens'

Les droits de superficie étant indexés, une hausse est attendue de 2,5 % en 2009 puis de 1,5 % les années suivantes.

Ch. 43 : 'Contributions, émoluments, taxes et ventes'

Un chiffre de 240'000 francs est resté dans les calculs 2010 et qui aurait dû être supprimé. Cette erreur entraîne une diminution des recettes 2010 du même montant et augmente les déficits 2010 et sui-

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

vants de l'ordre de 240'000 francs. Mais il n'a pas de conséquence sur le chiffre de l'estimation 2009.

Ch. 48 : 'Prélèvement à la réserve'

La hausse de 1,5 million de francs s'explique par un prélèvement accru pour la remise en état de la décharge de Châtillon qui est plus fortement mise à contribution que par le passé. Le montant de 2'112'000 francs se trouvant dans les recettes de reprise à la réserve doivent être conservés pour les années futures car ils compensent une charge se trouvant dans le compte 31.

Conclusion

La Commission financière constate que l'excédent de charges cumulé est passé de **12 millions de francs** pour la période 2008-2012 à **44 millions de francs** pour la période 2009-2013. Il est évidemment impossible d'envisager une telle évolution sans prendre des mesures correctives.

Le préavis de la Commission financière est le suivant :

Le plan financier est complet et les chiffres paraissent vraisemblables mais ne sont pas acceptables politiquement. La Ville ne peut vivre au-dessus de ses moyens dans la proportion évoquée par la projection (document 4 : synthèse au 18 septembre 2008). Le déficit annuel moyen est de l'ordre de **9 millions de francs**. Il frôle ou dépasse la cote d'alerte. On sait que 'le budget de fonctionnement doit être équilibré. Lorsque les charges dépassent les produits de plus de 5 % la commune doit hausser les taux de ses impôts' (art. 87, al. 3 LCo). La Commission financière prie instamment le Conseil communal d'examiner ses propositions figurant sous chiffres 30, 33 et 35.

La Commission financière se doit de rappeler que depuis plusieurs années elle n'a cessé de mettre en garde l'Exécutif contre des prévisions trop optimistes. Elle invite le Conseil communal à examiner toute mesure utile pour faire face à la situation financière catastrophique qui s'annonce."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, fait la déclaration qui suit :

"Le Conseil communal prend note des remarques émises par la Commission financière dans son préavis. Il s'engage à examiner les propositions de ladite Commission. Au nom de l'Exécutif, j'aimerais encore relever l'un ou l'autre points qui nous semblent essentiels.

1. La planification financière est un outil de travail. Le Service des communes l'a répété une fois encore dans son récent document d'information. Le plan financier fournit des données en fonction des paramètres connus et évolue constamment. Vous avez pu le constater entre la version du mois de juin et celle du mois de septembre. Cette seconde version prend en compte des éléments nouveaux. Les prévisions faites au mois de juin n'étaient pas trop optimistes, mais réalistes en fonction des éléments connus. Ce sont bien des objectifs, comme le relève la Commission financière en me citant.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

2. *Les nouvelles estimations fiscales prennent en compte les manques à gagner prévisibles des grandes banques ainsi que les diminutions fiscales décidées par le Grand Conseil au début du mois de septembre. Ces éléments ont des incidences considérables sur nos recettes fiscales, près de 5 millions de francs pour 2009. Elles modifient également toutes les perspectives de recettes des années ultérieures. Ces diminutions de la fiscalité s'appliquent, comme expliqué déjà à plusieurs reprises, sur le barème et non pas sur le coefficient de l'impôt cantonal. Ce facteur plombe nos propres recettes fiscales communales de 2,1 millions de francs en une période de difficultés économiques mondiales auxquelles nous n'échapperons pas.*
3. *Comme l'a aussi souligné M. le Président de la Commission financière, le passage de Villars-sur-Glâne de la catégorie 1 à la catégorie 2 de la classification des communes n'est pas de bon augure pour la Ville de Fribourg. Nos charges croîtront en effet en raison de la modification des clés de répartition. Nous ne disposons pas encore de chiffres précis, mais ils nous seront communiqués par les services de l'Etat, ainsi qu'à toutes les autres communes. C'est pourquoi le Conseil communal attend avec impatience – nous sommes sûrs qu'il s'agit là d'un élément capital pour la Ville de Fribourg – la nouvelle péréquation intercommunale.*
4. *C'est surtout la prise en considération, dans cette nouvelle péréquation, des besoins spécifiques de la Ville qui aura de l'importance. Notre Ville a en effet des besoins spécifiques qui sont ceux d'une ville-centre. Des explications complètes vous sont fournies en pages 17 et 18 du document en votre possession.*
5. *Il faut aussi parler ici de la RPT qui était censée être neutre pour les communes, mais qui coûte 1,8 million de francs à la Ville en 2008 ! Ce montant sera encore plus élevé en 2009. Vous pouvez voir tous les effets de cette RPT dans le tableau de la page 11 du rapport du Conseil communal.*
6. *Pour ce qui est de la seconde année d'école enfantine, le Conseil communal a toujours défendu la prise en charge totale de son fonctionnement par le Canton, comme le Conseil d'Etat s'y était engagé devant le Grand Conseil au moment où il s'agissait de décider de la répartition de l'or de la BNS. - J'y étais. - Les incidences financières et les données chiffrées des dernières décisions prises par le Grand Conseil concernant l'introduction de cette seconde année d'école enfantine ne nous sont pas encore connues. Cela vaut aussi bien pour les clés de répartition que pour les montants alloués. La DICS devra encore émettre des directives et des instructions ultérieurement.*

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de ce plan financier, tout en sachant que la situation est difficile. Nous comptons également sur vous pour trouver des solutions acceptables pour les citoyens de cette ville qui sont en droit d'attendre des prestations concrètes de notre service public. Il serait également fort agréable que les membres du Conseil général soient pour nous de véritables partenaires pour faire face aux difficultés qui s'annoncent et qu'ils contribuent à trouver, dans le cadre du budget 2009, les solutions les meilleures pour sauvegarder une qualité de vie agréable dans notre cité."

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

Rapport du groupe PDC

M. Michel Ducrest (PDC) fait la déclaration ci-après :

"L'élaboration et l'analyse du plan financier s'inscrivent dans la continuité de la période administrative. Aujourd'hui, les résultats de ce double exercice doivent également prendre en considération les dispositions nouvelles arrêtées par le législateur. Le Conseil communal doit également respecter les engagements qu'il a pris depuis le début de la période administrative en cours. Il se doit également de faire preuve de créativité et de porter une attention véritable aux propositions constructives du Conseil général.

En abordant concrètement le contenu du plan financier, nous ne pouvons que regretter que le Conseil communal n'ait pas établi et diffusé, pour les récentes séances de groupe, une analyse circonstanciée des cinq tableaux réalisés par la Direction des Finances et datés du 18 septembre 2008.

Ces préalables formulés, le groupe PDC rejoint pour l'essentiel les considérations de la Commission financière. Il formule cependant les remarques complémentaires suivantes :

1. Evolution des charges globales des cinq prochaines années et charges fiscales

Entre le document du 15 juillet et celui du 18 septembre 2008, l'excédent global des charges passe de 12 à 44 millions de francs. Le Conseil communal apportera sans doute une correction à cet état de faits inacceptable, notamment parce qu'il impose une hausse d'impôts.

La perspective d'une hausse compensatoire du montant de l'impôt communal correspondant à la baisse de l'impôt cantonal est une illusion. Par définition, la compensation implique que les éléments mis en balance – d'un côté les éléments en diminution et de l'autre les éléments en augmentation – soient de même nature. Or, l'idée même d'un impôt compensatoire communal consécutif aux diminutions fiscales cantonales est faussée à la base. On ne peut en effet soutenir une compensation d'une diminution de la fiscalité sur les dividendes par une progression des impôts communaux sur les personnes physiques ; pas plus ne peut-on soutenir un impôt compensatoire de la diminution des recettes fiscales provenant de la correction de la progression à froid. Enfin, si la fiscalité cantonale sur les personnes physiques est abaissée sans lien sur le barème, la Commune n'est en rien pénalisée.

Dans ce contexte, si celle-ci augmente ses impôts, cette décision ne peut pas être considérée comme la compensation d'une perte subie. En clair, toute décision de la Commune, consistant à relever le taux communal ne saurait être présentée comme ayant un caractère compensatoire, mais bien plutôt comme une hausse fiscale pure et simple. Le groupe démocrate-chrétien est opposé à une augmentation de la charge fiscale communale.

2. Charges de personnel

Le taux de croissance prévu pour l'année 2009 est de 3 %. Une telle progression de charges ne respecte pas l'engagement de Mme la Directrice des Finances qui a déclaré devant la Commission financière, le 30 août 2007, que le Conseil communal a l'objectif de s'en tenir à

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

un taux de croissance de 1,5 %. Le Conseil communal, a-t-elle ajouté, s'y tiendra. Il appartient au Conseil communal de présenter de nouvelles propositions pour le budget 2009.

3. Charges futures

Le plan financier n'intègre pas, comme cela a déjà été dit, la mise en place de la deuxième année d'école enfantine. Cette lacune doit être comblée sous une forme ou sous une autre.

4. Ressources nouvelles

Le Conseil communal doit faire des économies et trouver des ressources nouvelles. La Commune de Fribourg possède un patrimoine immobilier qui n'est pas indispensable à son bon fonctionnement. Une analyse sérieuse devrait être entreprise sur une réalisation éventuelle de certains actifs. La concrétisation d'une telle proposition pourrait apporter un remède, pour un avenir limité, à une situation qui s'annonce catastrophique selon l'appréciation de la Commission financière.

L'option de réaliser certains actifs n'est pourtant pas suffisante. Il est impératif que les charges de la Commune, découlant de sa situation de ville centre, soient prises en compte par l'Etat selon une clé de répartition à définir. Cette concrétisation s'inscrirait du reste dans la perspective de la résolution que le Conseil général a votée sur proposition du groupe démocrate-chrétien."

Rapport du groupe de l'UDC

M. Stéphane Peiry (UDC) déclare ce qui suit :

"A la lecture de ce plan financier actualisé, notre groupe fait les constatations suivantes :

Depuis deux ans et demi, nous attirons régulièrement l'attention du Conseil communal sur l'évolution financière de la Commune et sur les risques qui découlent entre autres d'un retournement de la situation économique. C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai déposé en novembre 2006 une proposition qui demandait un plan d'assainissement budgétaire et une réflexion sur un redimensionnement des tâches communales. Hormis quelques dizaines de milliers de francs d'économies – en plus sur le dos des rentiers AVS – rien de nouveau depuis, malgré les promesses d'alors de la Directrice des Finances sur l'aspect prétendument évolutif de l'exercice.

Lors de l'examen des budgets 2007 et 2008, nous avons demandé des mesures d'économies. Elles ont toutes été combattues par le Conseil communal, sous prétexte que la nouvelle péréquation financière corrigerait le moment venu les déséquilibres résultant de notre rôle de ville-centre.

En définitive, du moment que nous sommes incapables de présenter des budgets équilibrés en période de forte croissance, il ne faut pas s'étonner d'avoir des déficits abyssaux en période de récession. Et même si pour la plupart d'entre nous, la crise des « subprime » n'était pas prévisible, il n'est pas nécessaire pour autant d'être docteur en économie pour savoir que celle-ci évolue selon des cycles et qu'inévitablement il fallait s'attendre tôt ou tard à une situation économique plus difficile avec son cortège de hausses des coûts et de baisses des recettes publiques.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

Dans ce contexte, les réductions d'impôts votés par le Grand Conseil sont les bienvenues. Elles permettent d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages et de la classe moyenne et de soutenir la croissance des PME. En outre, et contrairement à ce qu'on essaie de nous faire croire dans le rapport du Conseil communal, les diminutions d'impôts ont un impact limité sur les communes. En effet, presque toutes les baisses d'impôt votées ces dernières années touchent le coefficient cantonal et non pas le barème. Quant à la part qui touche effectivement les communes, il s'agit pour l'essentiel de la correction de la progression à froid qui découle d'une obligation légale. Enfin, il faut surtout relever que malgré ces réductions d'impôts, les recettes fiscales auraient progressé d'un demi-million de francs en 2009. En d'autres termes, c'est bien la taxation des grandes banques, liée aux « subprime », qui font régresser les revenus d'impôts.

Cela dit, le plan financier qui nous est soumis, présente aussi un certain nombre d'incohérences.

Premièrement, et encore une fois contrairement aux promesses faites, les charges de personnel augmentent de 3% en 2009 alors qu'il y a une année on nous jurait de limiter leur croissance à 1,5 % quoi qu'il advienne.

Deuxièmement, on n'a pas intégré dans ce plan financier les coûts liés à la deuxième année d'école enfantine. On part du principe que celle-ci ne sera introduite en ville de Fribourg qu'en 2014.

Troisièmement il faut revoir le plan des investissements car les amortissements dépasseront la limite des 7,2 millions de francs dès 2011.

Quatrièmement, la croissance des revenus de 2,2% par année nous paraît trop optimiste compte tenu des effets d'une prochaine récession.

Enfin, les prélèvements à la réserve sont trop élevés de 1,5 million de francs par année à partir de 2010. Le chiffre semble correct pour 2009 afin de palier les frais de remise en état de Châtillon mais il a été reconduit par erreur chaque année. D'après les informations données par le Service des finances, il compense une charge reconduite également par erreur chaque année dans la rubrique 31, mais nous n'avons pas pu le vérifier.

Pour terminer, le groupe UDC constate que mis à part une hausse d'impôt que nous combattons dans tous les cas, et par référendum si nécessaire, il n'y a aucune volonté de la part du Conseil communal de s'attaquer aux dépenses. C'est pourtant bien par là qu'il faudra envisager d'assainir la situation, si vous voulez éviter que cette première syndication socialiste se termine sous la tutelle du Service des communes.

M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillers communaux, nous sommes au milieu de la législature, le moment est venu d'assumer vos responsabilités."

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

Rapport du groupe socialiste

M. Thierry Steiert (PS) s'exprime comme suit :

"Le groupe socialiste a examiné avec beaucoup d'attention le plan financier actualisé 2009 – 2013.

Selon une définition du Service des communes, donnée le 11 septembre 2008 à un séminaire de l'Association des communes fribourgeoises 'le plan financier est ... un instrument de gestion à disposition des autorités et de l'administration qui reflète la situation existante et projette l'avenir à moyen terme, compte tenu des prévisions qui peuvent être établies sur la base de cette situation et d'informations d'ordre économique, politique et social. Il appartient ensuite aux autorités de faire usage de cet instrument pour corriger les écarts et tenter d'extraire le ménage communal d'évolutions non souhaitables annoncées par la prévision.'

Or, le plan financier que nous avons reçu il y a quelques semaines reflétait déjà une situation inquiétante, avec des perspectives peu réjouissantes pour les années à venir. Pourtant, la situation s'est encore aggravée depuis lors, avec des diminutions de recettes prévisibles, obligeant le Conseil communal à réactualiser le plan financier à la baisse. La situation n'est plus inquiétante, elle est aujourd'hui alarmante. Les documents que nous avons sous les yeux ne tiennent même pas compte de l'évolution des derniers jours. Rien qu'aujourd'hui, le SMI a reculé de 6,12 %. Personne ne sait où cette chute s'arrêtera.

Dans ce contexte, nous avons pris connaissance du récent communiqué du parti chrétien-démocrate de la Ville, dont nous pouvons partager certaines conclusions, mais qui passe superbement sous silence la responsabilité de ses députés au Grand Conseil qui, pour l'essentiel, ont soutenu la motion Bapst/Romanens qui a des conséquences directes sur les finances communales. Avec cette motion, on ajoute, aux désavantages déjà connus, tels qu'une péréquation défavorable à la Ville, une nouvelle contrainte qui rendra impossible un budget équilibré.

L'attitude des partis de droite prive la Commune de Fribourg de recettes fiscales (cf. le tableau de la page 13 du rapport du Conseil communal). Ces partis ne présentent en revanche aucune piste sérieuse d'économies.

Soyons clairs : dans un très proche avenir, la question sera la suivante : 'Voulez-vous le maintien de prestations avec une fiscalité en mesure de les financer ou voulez-vous renoncer à des prestations avec des impôts allégés ?' Dans cette seconde hypothèse, ce sera alors l'abandon des accueils extrascolaires et de nombreuses infrastructures sociales, sportives et culturelles. Ce sera la fermeture de la piscine de la Motta. Ce sera le ramassage des ordures une fois par semaine au lieu de deux, ... et j'en passe.

Avec une telle politique, on fera fuir les personnes qui ont choisi la ville, précisément pour sa qualité de vie, et pour les avantages qu'elle offre en comparaison avec d'autres communes.

En ce qui concerne la deuxième année d'école enfantine, le canton de Fribourg a déjà pris un sérieux retard, comparé aux autres cantons. Je rappelle que seuls 14 % des petits Suisses sont encore privés de cette deuxième année d'école enfantine. La Ville de Fribourg ne doit pas être l'une des dernières communes à introduire cette deuxième année. Ce serait un signal de faiblesse.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

Schliesslich noch zum Gastspielhaus : Wenn man dessen Gegner hört, die die Abstimmungsniederlage noch immer nicht verdauen können, möchte man meinen, ohne das Gastspielhaus würden wir finanziell gut da stehen. Und solch rückwärtsgewandte und realitätsfremde Aussagen kommen ausgerechnet aus jener Ecke, die durch frenetische Steuerersenkungen im Grossen Rat gleichzeitig die Interessen der Stadt mit Füssen tritt. Wenn wir die Attraktivität der Stadt aber erhalten wollen, müssen wir hierfür die notwendigen Zeichen setzen. Das Gastspielhaus ist ein solches Zeichen und – dies an die Adresse der CVP – auch ein Zeichen für Kreativität.

En définitive, le choix doit se faire entre Fribourg, ville forte, ou Fribourg, ville morte. Le PS a fait son choix. Il continuera à s'engager pour une ville digne d'un chef-lieu cantonal."

Rapport du groupe chrétien-social/Ouverture

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) déclare ce qui suit :

"Le groupe chrétien-social/Ouverture a pris connaissance du document élaboré par le Conseil communal et constate la situation critique dans laquelle la Ville se trouve plongée. A la lumière des explications, la réalité des chiffres apparaît crûment. Les pronostics de ce nouveau scénario semblent hélas parfaitement plausibles.

Notre groupe persiste dans ses constats. Les paramètres extérieurs sont responsables de cette situation. La pression cantonale devient peu à peu insupportable. Les dernières coupes proposées par le Grand Conseil (motions Bapst/Romanens et Peiry notamment) ont de graves conséquences sur les budgets de la ville : 2,1 millions de francs par an dès 2009. Tous ces facteurs font de Fribourg une Ville au bord de l'asphyxie.

La nouvelle péréquation financière, tant attendue, n'a pour l'instant pas répondu à nos espoirs. Quant à la surprise du déclassement des communes de Villars-sur-Glâne et de Romont, elle nous laisse sans voix.

Alors, Fribourg mènerait-elle grand train, vivrait-elle au-dessus de ses moyens ? En tant que ville-centre, elle a ses devoirs, ses obligations, dont celles d'offrir des prestations et des services de qualité à sa population, dans les domaines culturel et social, d'assurer des conditions de travail acceptable pour son personnel ... La salle de spectacle n'est toujours pas la grande coupable qu'on nous sert habituellement ; le Conseil communal à majorité de gauche non plus. Avant lui, un Conseil communal à majorité de droite peinait déjà bon an mal an à boucler ses comptes. J'en veux pour preuve l'anamnèse de notre Caisse de pension aujourd'hui encore convalescente.

Alors, quelles solutions ? Le budget 2008 a été raboté par le Conseil communal, par la Commission financière et par le Conseil général. Des résultats modestes, si on les compare avec la déception tangible de bon nombre d'habitants. Que seront les comptes de l'exercice 2008 ? Pour 2009, le groupe PCSO laisse au Conseil communal le soin de voir s'il reste de quoi restreindre les charges, mais il n'est pas question pour nous de laisser couper dans les services à la population, ni d'ailleurs de léser le personnel communal, ni encore moins de retarder la mise en place de la première année d'école infantine.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

En revanche, notre groupe accepte et a toujours accepté l'idée d'un relèvement du taux de l'impôt communal. Entre 2000 et 2009, l'habitant de la Ville aura vu sa cote fiscale diminuer de 185 à 177,3 centimes. Le relèvement de l'impôt communal à 82 centimes n'aurait pour effet que de retrouver une partie des recettes fiscales, tout en permettant à la Commune de sortir la tête hors de l'eau. Si le Conseil général devait voter et accepter cette proposition, un référendum bienvenu pourrait soumettre cette question aux citoyens. A eux de choisir : attirer le contribuable de l'extérieur – thèse non vérifiée – ou ne pas faire fuir nos habitants, hypothèse beaucoup plus probable. Une hausse d'impôts est-elle plus ou moins incitative à quitter la Ville plutôt qu'une réduction des prestations ? Une ville qui n'offre plus le minimum de ce que l'on est en droit d'en attendre est-elle encore suffisamment attractive ?

Le groupe PCSO encourage le Conseil communal, et spécialement sa Directrice des Finances, à arrêter le budget 2009 au plus près de la réalité. Mais en revanche, il prie instamment le même Conseil communal de sauvegarder les prestations offertes à la population."

Rapport du groupe libéral-radical

M. Georges Gaillard (PLR) déclare ce qui suit :

"C'est avec une grande attention que le groupe libéral-radical a examiné le dossier soumis par le Conseil communal concernant l'actualisation du plan financier pour les années 2009-2013. Pour essayer de faire court, nous renonçons à répéter les remarques émises par le Président de la Commission financière dans son rapport et que nous pouvons faire nôtres, en particulier au sujet des chapitres des charges du personnel, des amortissements et de la deuxième année d'école enfantine.

Il y a cependant quelques points sur lesquels nous aimerions revenir :

1. Les intérêts passifs

On nous a dit que les intérêts intercalaires en lien avec la construction de la salle de spectacle sont intégrés dans le crédit d'investissements afin qu'il soit possible de procéder à une répartition avec les partenaires. Cette façon d'opérer est justifiée ; mais le tableau des investissements qui nous a été soumis tient uniquement compte du crédit initial de 34 millions de francs, alors que le Conseil communal a accepté le relèvement du prix indexé de cet investissement à 39,5 millions de francs. La différence représente tout de même quelque 3 millions de francs supplémentaires pour la Ville, dont le plan financier ne tient pas compte.

Nous devons rappeler à ce propos que Coriolis Infrastructures a déboursé 1,445 million de francs en 2007 et qu'un montant de 1,3 million de francs figure dans son budget 2008 en faveur de la salle de spectacle, précisément pour payer les intérêts intercalaires.

2. Remboursements et participations à des collectivités publiques

Une fois de plus, le Conseil communal revient sur toute la question de la péréquation intercommunale défavorable à la ville-centre. C'est certainement vrai, mais ne serait-il pas honnête de mentionner aussi de temps en temps les aspects positifs liés à cette situation ? Un exemple : combien de communes fribourgeoises peuvent-elles se targuer de réaliser

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

bon an mal an un bénéfice net de 4 millions de francs au titre de la police des parcs ?

Toujours au sujet des participations à des collectivités publiques, chacun a pu lire dans la presse que les TPF auraient, selon un rapport d'experts bernois, surfacturé leurs prestations à la CUTAF et aux communes. D'aucuns articulent des chiffres de 15 à 18 millions de francs que la CUTAF et les communes pourraient réclamer aux TPF pour la période 2003-2008. L'issue de ce dossier pourrait avoir des conséquences dans le domaine financier. Nous espérons qu'en tous les cas, les trois représentants de Fribourg à la CUTAF sauront suivre de près cette affaire afin de défendre au mieux les intérêts de notre Ville.

3. Les recettes

Une nouvelle fois, le Conseil communal insiste assez lourdement sur l'influence des modifications légales de caractère fiscal sur les recettes de la Commune. Il est indéniable que des retombées négatives se font sentir au niveau des communes. Mais pour ce qui est de notre Ville, il faut également mentionner qu'en contrepartie, des impôts nouveaux seront perçus grâce aux établissements bancaires qui seront de nouveaux contribuables.

Dernière petite remarque : le Conseil communal est-il résolument engagé dans la voie des économies ? Comment ne pas en douter, lorsque l'on voit qu'il envisage de sortir de ses caisses en 2010 près de 3 millions de francs pour acquérir la Maison d'Alt ?

Au terme de ce petit rapport, nous tenons à remercier le service des Finances qui a fourni un important travail pour nous broser un tableau aussi proche que possible de la réalité.

Malheureusement, si le plan financier avec ses 44 millions de francs de déficit cumulé est réaliste sur le papier, il est très utopique de penser qu'il se traduira dans les faits. Une hausse de l'impôt étant totalement hors de question, c'est lors de l'examen des prochains budgets qu'il conviendra de corriger le tir par rapport à ces prévisions catastrophiques. Il appartient au Conseil communal de se pencher dès aujourd'hui sur cet exercice difficile – nous en convenons volontiers – en commençant par le budget de 2009. Là, il ne s'agira pas seulement de contenir les charges, comme on peut le lire au milieu de la page 20 du document qui nous a été remis, mais d'envisager sérieusement de les réduire.

Cela dit, le groupe libéral-radical prend acte de l'actualisation du plan financier 2009-2013."

Rapport du groupe des "Verts"

Mme Regula Strobel (Verts) remercie le Conseil communal du rapport exhaustif qu'il a soumis au Conseil général. "Nous en prenons acte. Nous prenons également acte du fait que notre situation financière n'est pas mauvaise, mais misérable.

Natürlich haben auch äussere Faktoren zur miserablen Finanzlage beigetragen. Tieferen Einstufungen von Gemeinden des Bezirks verlagern grössere Beiträge auf die Stadt Freiburg. Entscheidungen des Grossen Rates drehen der Stadt auf der Steuerebene zunehmend den Hahn zu. Unsere Kollegen und Kolleginnen gegenüber, tragen dafür massgebend Verantwortung.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

S'ajoutent les effets sur les recettes fiscales de la crise des grandes banques. Je ne crois pas que l'introduction d'une nouvelle péréquation financière intercommunale nous sauvera de cette situation de misère financière. Les causes de cette situation ne sont pas uniquement extérieures à la Commune, mais il est des éléments qui sont 'faits maison'. Dans notre héritage, figurent en particulier les conséquences de la mauvaise gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg. Il nous en a déjà coûté 20 millions de francs. La CPPVF nous coûtera encore plus, s'il n'en est même pas fait mention dans le plan financier.

Un autre héritage du passé nous coûtera cher : c'est l'assainissement de la décharge de La Pila. Le prix de cette opération n'a pas encore pu être déterminé. C'est la raison pour laquelle aucun montant ne figure dans le plan financier alors que d'ores et déjà tout le monde sait que cet héritage va nous tomber sur la tête.

Wir zahlen aber nicht nur für Fehler der Vergangenheit, sondern auch für jene der Gegenwart. Wir büssen für jahrelang zu hohe Beiträge an die TPF. Mitglieder unseres Gemeinderates sassen zwar immer im Komitee der TPF aber ohne die hohen Ausgaben für erhaltene Leistungen einmal zu hinterfragen oder mit anderen Städten zu vergleichen. Und wir werden in Zukunft zahlen, weil die Kriterien für die Agglokredite des Bundes nicht eingehalten wurden. Die ausfallenden Gelder des Bundes werden uns fehlen, gerade im Zusammenhang mit Verkehrsberuhigungsmassnahmen in der Innenstadt, wie auch bezüglich der Begleitung der Poyabrücke.

D'autres dépenses nous attendent, qui ne sont pas non plus mentionnées dans ce plan financier. La deuxième année d'école enfantine en est un exemple.

Allerdings, noch schlimmer als die Finanzlage selbst, ist die Haltung des Gemeinderates dazu. Mindestens wenn es stimmt, wie Pierre-Alain Clément in den Freiburger Nachrichten zitiert wird : 'Wäre ich ein Unternehmer, würde ich die Steuer sofort hinaufsetzen'.

Le Conseil communal semble attendre, sans rien faire, que l'excédent de charges dépasse les produits de plus de 5 % et qu'ainsi, puisque la loi sur les communes l'exige, on soit obligé d'avaloir la hausse d'impôt.

Allerdings wäre dies ein schlechtes Zeichen und kaum dienlich, potente Steuerzahler in die Stadt zu locken. Vielleicht wäre es ja an der Zeit, dass der Gemeinderat mit Exponenten der Parteien und zwei bis drei externen Fachpersonen mal eine Ideenwerkstatt durchführt. Welche Lösungen in dieser Finanzlage noch als Alternative zur Steuererhöhung bestehen, statt sich einfach daraufhin treiben zu lassen.

M. John Clerc, Président de la Commission financière, déclare ce qui suit :

"Les vues sont fort divergentes entre la gauche qui est à gauche, le centre qui est au milieu et la droite qui, dans son nom, s'intitule parti du centre. Il est question de hausse d'impôt. Certes, un article dans la presse, une lettre de lecteur dans 'La Liberté' sont des signes qui ne trompent pas. Mais jusqu'à maintenant, nous ne sommes saisis d'aucune proposition formelle de relèvement de l'impôt.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

J'ai entendu diverses idées nouvelles, comme celle de vendre l'argenterie de la famille. Pour voir ce que cela peut rapporter, il sera intéressant de voir concrètement quels objets du patrimoine communal que nous pourrions mettre aux enchères. Il faudra aussi voir ce que cela pourrait nous rapporter.

M. G. Gaillard a raison de faire allusion aux 39 millions de francs que représente l'investissement indexé pour la salle de spectacle. Pour ma part, ce chiffre, j'en ai pris connaissance par le truchement du bulletin '1700', malheureusement après la séance de la Commission financière. Pour ce qui est du rendement fiscal des banques, j'ai le sentiment que la CEV ne remplacera pas de sitôt l'UBS. Le jour où la Caisse d'Épargne de la Ville de Fribourg paiera des impôts, son rendement diminuera et la part du bénéfice qui revient à la Commune diminuera également.

Au sujet des TPF, je signale que M. R. Weibel a tiré parti des dispositions du futur règlement du Conseil d'agglomération pour déposer le postulat 001 qui demande précisément d'étudier si les facturations des TPF à la CUTAF n'ont pas été exagérées au cours des dernières années. J'ai omis de lire les 'Freiburger Nachrichten' et vous prie de m'en excuser. Il serait sans doute souhaitable que M. le Syndic précise sa pensée quant aux propos qui lui sont prêtés.

*Aujourd'hui même, j'ai lu le procès-verbal de la séance du Grand Conseil du 1^{er} juillet 2008. Je vous rassure que je ne vais pas me livrer à une lecture exhaustive de ce procès-verbal, mais j'y ai trouvé l'une ou l'autre interventions intéressantes. M. J. Crausaz, PDC de Sarine-Campagne, constate : '(...) Nous avons raison de militer pour ne pas imposer toutes les baisses fiscales aux communes en agissant sur le coefficient. Les communes ont exploité cette liberté avec beaucoup de responsabilités et n'en ont pas profité pour améliorer leur train de vie.' (cf. Bulletin officiel des délibérations du Grand Conseil, séance du 1er juillet 2008, p. 936). M. A. Bachmann, radical d'Estavayer-le-Lac, ajoute, en page 937 : 'La dette communale effective nette, patrimoine financier compris cumulé, se monte à 975 millions de francs. Tandis que si on prend en compte les charges liées et les dettes des associations intercommunales et établissements communaux de droit public, elle s'élève à **1,3 milliard** de francs.'. On constate qu'au Grand Conseil, il y a aussi certains députés qui s'inquiètent de l'état des finances de leur commune. Dans l'autre camp, j'ai trouvé une déclaration de notre collègue ici présent, M. S. Peiry qui affirme : 'Le rendement fiscal communal par habitant augmente de 1,2 % en moyenne annuelle entre 2001 et 2005. Ces chiffres tendent à prouver, une fois de plus, que toute baisse d'impôt génère à moyen terme de nouvelles recettes fiscales, compte tenu de l'effet de croissance qui en résulte.' (cf. ibid. p. 938).*

J'espère vivre assez longtemps pour apprécier ce 'moyen terme' qui vaudra à notre Ville des recettes fiscales supplémentaires."

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, remercie tous les groupes des commentaires plus ou moins "forts" qui se sont fait entendre dans cette enceinte. Ces déclarations reflètent, me semble-t-il, parfaitement bien les centres d'intérêts défendus par chacun d'entre vous face aux difficultés auxquelles est confrontée notre Commune.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

"J'aimerais en premier lieu rassurer tous et chacun d'entre vous : le Conseil communal épluche le projet de budget 2009. Ne croyez pas qu'il plante sa tête dans le sable. Au contraire, il réfléchit, il analyse pour trouver des solutions. Nous espérons arriver à des solutions en partenariat avec le Conseil général. Il faudra effectivement, comme je l'ai entendu, faire preuve de beaucoup de créativité.

J'admets volontiers que la nouvelle péréquation financière intercommunale ne résoudra pas toutes les difficultés spécifiques de la Ville de Fribourg, ni celles des autres communes qui connaissent ce problème de ville-centre, comme Bulle ou Romont et tous les chefs-lieux de district plus généralement. Mais au moins cette nouvelle péréquation intercommunale aura le mérite de prendre en compte ces problèmes de ville centre et de les reconnaître. Il n'est que temps que ces éléments soient pris en considération et reconnus comme des particularités des chefs-lieux et plus spécifiquement de la ville de Fribourg.

En ce qui concerne les coûts d'assainissement de la décharge de La Pila, je rappelle l'existence d'un fonds de la Confédération. Pour l'instant, nous n'avons en main aucun chiffre. Je tiens à répéter que dans une planification on n'inscrit que des chiffres connus. On ne prend pas en compte des estimations reposant uniquement sur des suppositions. Nous n'inventons pas des éléments que nous intégrerions dans ce plan financier. Actuellement, nous n'avons aucune donnée chiffrée et nous ne savons pas comment évoluera ce dossier de la décharge de La Pila, même si nous sommes pleinement conscients de l'existence de ce problème. S'il le juge nécessaire, M. J. Bourgknecht pourra apporter des compléments d'informations.

Certains n'hésitent pas à affirmer que le Conseil communal ne fait rien et laisse aller les choses. Je tiens simplement à préciser qu'immédiatement après les décisions prises par le Grand Conseil en matière de fiscalité, le Conseil communal et le service des Finances, ont réactualisé le plan financier. Chacun d'entre vous a été saisi des modifications que ces décisions impliquaient en matière de planification financière communale. Je vous prie de croire que nous n'avons pas attendu longtemps pour ce faire. Les décisions du Grand Conseil ont été prises le 1^{er} septembre ; le premier document est sorti le 9 septembre, le deuxième le 19 septembre, et enfin le troisième le 22 septembre 2008. Deux semaines pour mener à chef toutes ces opérations, tout ce travail qui devait prendre en compte toutes les incidences des décisions du Grand Conseil ne me paraît pas être un délai excessivement long.

Permettez-moi d'émettre un petit commentaire au sujet de l'idée de vendre une partie du patrimoine immobilier de la Commune. Tout dernièrement, j'ai entendu un grand économiste émettre de longues considérations sur la nouvelle politique des investisseurs. Suite à la crise financière et boursière que nous vivons actuellement, les grands investisseurs s'orientent vers la 'pierre'. Ils n'achètent plus que de la 'pierre'. Il serait, à mes yeux, parfaitement regrettable que la Ville de Fribourg brade ses bijoux de famille, précisément au moment où il ne faut pas les vendre !

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

Il n'y a pas lieu d'allonger. Nous avons pris note de tout ce qui a été dit et nous prendrons en considération ces remarques dans le cadre de l'établissement du budget de 2009."

M. Pierre Alain Clément, Syndic, s'exprime comme suit :

"Vous imaginez bien qu'après des interventions aussi musclées que celles que l'on a pu entendre d'un côté comme de l'autre, le Conseil communal souhaite s'exprimer par la voix de son Syndic et éventuellement par celle d'autres de ses membres. Certaines précisions doivent être apportées, ne serait-ce que pour répondre à l'agitation qui s'est emparée de tout le landerneau. Cette excitation fait suite à la présentation par le Conseil communal de son plan financier réactualisé. A cette occasion, un certain nombre de choses ont été dites, qui correspondent à la stricte vérité. C'est la preuve de la véritable volonté de transparence du Conseil communal. Nous vous avons soumis un document actualisé de la manière la plus grande possible.

Jamais nous n'avons évoqué nous-mêmes une hausse de la fiscalité, si ce n'est en réponse à des questions de journalistes qui évidemment étaient très focalisés sur ce problème. Le Conseil communal s'est contenté d'exposer les difficultés nouvelles – on peut les apprécier ou non – liées à l'absence de bénéfice de l'UBS, aux baisses d'impôts décidées par le Canton, et à de nouvelles classifications de grandes communes. Cet ensemble d'éléments nous entraîne dans une augmentation des déficits de l'ordre de 6 millions de francs par rapport aux premières projections. Si vous multipliez ce chiffre par quatre ou cinq, vous arrivez effectivement à des déficits cumulés impressionnants et 'inadmissibles', comme l'a dit M. M. Ducrest. Nous partageons entièrement son avis.

Dans ce contexte, force nous est de constater que la RPT n'a malheureusement pas fini de déployer ses effets négatifs pour la Commune. Nous vous rappelons que le Grand Conseil a décidé de neutraliser comptablement pendant deux ans ces effets, afin de pouvoir dresser un bilan intermédiaire de cette péréquation dans le courant de l'année 2010. Alors que dans un premier temps la RPT aurait grevé de quelque 70 millions de francs les finances des communes – solution qui a heureusement été écartée – il n'en reste pas moins que Canton et communes ne sont pas encore clairement au fait de l'influence de cette RPT sur leurs finances.

Parallèlement, nous sommes également dans l'attente, pour 2010 aussi, et non 2009, du message du Grand Conseil concernant la péréquation intercommunale.

A M. G. Gaillard qui a évoqué les aspects bénéfiques de notre situation, j'aimerais rappeler que l'actuelle péréquation, que nous diaboliserions de manière systématique, nous coûte malgré tout bon an mal an quelque 6,5 à 7 millions de francs. Que signifie pour nous cette péréquation ? Simplement qu'une dépense de 1 franc nous est facturée 1,20 franc. En contrepartie, des communes de catégories 4, 5 ou 6 ne se voient facturer, en simplifiant, que 0,80 franc pour cette même dépense.

Le Conseil communal constate que l'on en appelle, de manière de plus en plus marquée, à une ville forte, quand on parle de Fribourg. Malheureusement, pour 2009 et pour 2010, il y a encore loin de la théorie à la réalité. Il est évident que le Conseil communal est en pleine période d'établissement du budget 2009. J'ai entendu plusieurs conseillers

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

généraux nous faire part de la manière la plus claire de leurs propositions ou suggestions. A l'heure actuelle, et en l'état de nos réflexions, nous en sommes à nous interroger sur une diminution de nos tâches. Faut-il nous engager dans une telle réduction de nos prestations simplement pour faire face à ces problèmes qui en fait ne sont pas propres à la ville de Fribourg ? Faut-il relever encore le prix de nos prestations qui sont déjà payantes ? Faut-il augmenter nos impôts ? – Sur ce point, vous avez tous, ou presque tous, déjà donné votre réponse. – Faut-il réduire les services que nous offrons ? Faut-il les externaliser ? Faut-il nous autoflageller et ainsi contribuer à réduire des prestations offertes par la Ville de Fribourg, prestations qui participent à l'attractivité de notre cité ?

Voilà des questions fondamentales auxquelles vous serez appelés à répondre lors d'un débat général. Nous devons alors prendre nos responsabilités et répondre à des questions très précises.

M. S. Peiry est intervenu, comme l'a souligné M. le Président de la Commission financière, à plusieurs reprises sur ces questions, non seulement dans cette enceinte, mais aussi devant le Grand Conseil et dans la presse. Il a ainsi inauguré un nouveau mode de communication. J'aimerais simplement lui dire que lorsqu'il parle, pour reprendre son expression, de 'déficits abyssaux', il ne faudrait pas que dans le même temps le député Peiry enfonce encore le clou. Permettez-moi de citer un élément que n'a pas relevé le Président de la Commission financière au sujet du débat du 1^{er} juillet 2008 concernant une analyse détaillée de la santé financière des communes suite à un postulat M. Buchmann/A. Glardon. Vous avez concédé que l'analyse du Conseil d'Etat à ce sujet n'était pas très fine, dans la mesure où '(elle) aurait pu être complétée en mettant en exergue l'évolution des grandes communes par rapport aux plus petites d'entre elles Cela dit, le constat est clair. Malgré les baisses d'impôt sur le barème cantonal, financièrement les communes ne se sont jamais aussi bien portées que ces dernières années.' (cf. Bulletin des délibérations du Grand Conseil, séance du 1er juillet 2008, pp. 937-938). Si votre première observation est partagée par le Conseil communal, celui-ci ne saurait partager votre seconde appréciation. Comme d'autres députés vous l'ont fait remarquer, vous rappelez que si le Canton se porte bien financièrement, puisqu'il n'a plus de dettes – au moins plus de dettes du point de vue comptable – tel n'est pas le cas des communes. Globalement, ces dernières ont une dette de plus d'un milliard de francs. Dans ce contexte, la Commune de Fribourg n'est pas le plus mauvais élève, loin de là. Il convient aussi d'ajouter que si effectivement, on peut et même on doit discuter des effets sur les communes de certaines des décisions de baisse d'impôt décidées par le Grand Conseil au début du mois de septembre 2008, il est en revanche indéniable que des décisions antérieures, prises par le Grand Conseil durant la législature 2001-2006, ont porté sur le barème et ont affecté les recettes fiscales des communes. Dans notre cas, ces décisions ont entraîné une diminution de la progression des entrées fiscales cumulées de 6 millions de francs par année.

Loin de nous l'idée de combattre ces allègements fiscaux au niveau cantonal, mais force nous est de constater que ces décisions de réduction d'impôt ont, à court terme, des conséquences sur nos propres ressources beaucoup plus lourdes que celles que vous pouvez imaginer. En d'autres termes, la théorie qui consiste à préconiser une diminution de la pression fiscale pour améliorer l'attractivité de la Commune n'est malheureusement pour l'instant qu'une extrapolation qui ne se vérifie pas dans les chiffres de l'exercice ultérieur, mais au mieux à moyen terme.

Séance du 6 octobre 2008

Réactualisation du plan financier 2009-2013 (suite)

Avec d'autres orateurs, vous nous dites que nous n'avons pas inscrit dans cette planification actualisée les chiffres liés à l'introduction de la deuxième année d'école infantine. Comme l'a déjà souligné Mme M. Genoud-Page, nous ne disposons tout simplement pas des chiffres qui doivent être calculés par la DICS. En outre, comme vous le savez peut-être, une révision fondamentale des dispositions légales concernant l'enseignement primaire est en cours. L'une des dispositions essentielles en question règle la question de la répartition des charges entre Etat et communes. Aujourd'hui, la loi en vigueur prévoit une répartition de ces charges scolaires à raison de 65 % pour les communes et de 35 % pour le Canton. Selon les informations qui nous ont été données par le président de la commission parlementaire, notre collègue C. de Reyff, le projet de loi révisé portant sur toutes ces questions relatives à l'école primaire et infantine parle d'une nouvelle répartition à raison de 50 % pour les communes et de 50 % pour l'Etat. Voilà les raisons objectives qui font que nous ne pouvions pas donner de projection chiffrée concernant le coût à venir de l'école infantine.

J'aimerais remercier M. T. Steiert d'avoir rappelé ce qu'est un plan financier. Un plan financier n'est évidemment pas un budget. Il est établi à un moment donné en fonction des éléments connus à ce moment-là. Il est évident qu'un budget n'est pas la simple transcription du plan financier, mais qu'il subit des corrections. De même, chaque année le plan financier est actualisé, notamment pour respecter l'objectif que nous nous sommes fixé d'une limite à 7,2 millions de francs par année des charges d'amortissement.

M. M. Ducrest s'oppose, au nom du groupe PDC, à une hausse compensatoire de l'impôt. Je me suis déjà expliqué sur ce point. Il est évident qu'un relèvement de la fiscalité n'est, pour le Conseil communal, que l'ultima ratio. En revanche, permettez-moi de m'exprimer au sujet de votre suggestion d'envisager la vente de certains éléments du patrimoine immobilier de la Commune. Vous conviendrez d'abord avec moi que pour conclure une affaire, il faut être deux. Ensuite, si ce genre d'opération pouvait être faite – indépendamment de l'objet en cause – elle ne réglerait l'affaire que de manière extrêmement provisoire et certainement pas de façon structurelle. En revanche, je salue la décision de votre parti – dont j'ai pris connaissance par un article publié dans la presse vendredi – de travailler à une nouvelle répartition des charges.

En conclusion, je me permets de vous prier de ne pas oublier que la quasi-totalité des pistes d'économies dans le domaine des prestations concerne des objets qui ont aussi fait l'objet de décisions du Conseil général. Il s'agit de prestations qui ont été prises pour que notre Ville soit forte, pour que notre cité, agglomération en formation, soit attractive et un centre fort. Il est temps d'en venir à une union sacrée – c'est un appel du Conseil communal – afin que le Conseil général démontre véritablement sa volonté de défendre une ville forte."

Le Conseil général prend ainsi acte du plan financier actualisé 2009-2013.

Séance du 6 octobre 2008

11. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 20 non impérative de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Katharina Karlen Moussa (PS), Christel Berset (PS) et Christine Müller (PS), ainsi que de 25 cosignataires, lui demandant de prendre des mesures en faveur de l'intégration

M. Pierre Alain Clément, Syndic, renonce à lire le rapport ci-après, puisque chacun en a reçu copie :

"Le 26 mars 2007, Mmes A. Burgener Woeffray, K. Karlen Moussa, C. Berset et C. Müller, ainsi que 25 cosignataires, déposaient une proposition demandant de prendre des mesures en faveur de l'intégration.

Le même jour, les mêmes personnes, ainsi que 18 cosignataires, déposaient une proposition demandant d'envisager l'avenir avec une politique d'intégration globale.

A cette même date, Mmes B. Ackermann-Clerc, A. de Weck et M. A. Schoenenweid, ainsi que 28 cosignataires, déposaient une proposition demandant d'instituer une Commission de l'accueil et de l'intégration.

12. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 21 non impérative de Mmes Katharina Karlen Moussa (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Christel Berset (PS), ainsi que de 18 cosignataires, lui demandant d'envisager l'avenir avec une politique d'intégration globale

Etant donné la proximité des sujets, le Conseil communal a décidé de répondre à ces trois propositions par un rapport commun, correspondant davantage à un état de la question plutôt qu'à une réponse finale, qu'il suggère aux auteurs des propositions de considérer comme une première étape.

Dans un premier temps, le Conseil communal a souhaité, afin de disposer de bonnes bases de réflexion, avoir une vue d'ensemble de ce que la Ville de Fribourg fournit en faveur de l'intégration. Dans ce contexte, le Conseil communal rappelle l'existence des éléments suivants.

13. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 22 non impérative de Mme Béa-Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO), de M. André Schoenenweid (PDC) et de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 28 cosignataires, lui demandant d'instituer une commission communale de l'accueil et de l'intégration

1. Les accueils extrascolaires (AES) de la Ville, au nombre de 6, sont présents à proximité des bâtiments scolaires. Chaque AES est en contact permanent avec les problèmes liés à l'intégration des enfants en son sein. Le personnel doit s'adapter à la situation ainsi que gérer l'intégration et la socialisation des enfants dans sa structure. Les animatrices des AES sont soutenues en ce sens par le corps enseignant ainsi que par les psychologues scolaires. Elles aident régulièrement aussi les parents migrants dans leurs démarches administratives, facilitant ainsi une meilleure collaboration et compréhension de notre système scolaire et social et leurs tâches se développeront vraisemblablement à l'avenir, eu égard également à l'introduction d'une deuxième année d'école enfantine.

2. Le secteur de la petite enfance est aussi confronté à la problématique de l'intégration. Les crèches, garderies, écoles maternelles et l'association de l'Accueil familial de jour sont autant d'institutions que la Ville soutient financièrement de manière importante. La socialisation des enfants en bas-âge est vitale pour un épanouissement harmonieux dans leur future vie sociale.

3. Le Services des institutions et assurances sociales (IAS) soutient financièrement aussi diverses associations actives dans ce domaine (Solidarité-femmes, Lire & écrire, CSSI), par le versement de subventions annuelles.

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet des propositions n° 20, 21 et 22 non impératives (suite)

4. Le chantier écologique (PET) favorise également l'intégration des chômeurs migrants, par le travail en équipe, les familiarisant ainsi avec une certaine organisation. En plus, des cours de français sont organisés, intégrant l'apprentissage des notions de base de la langue française et/ou la consolidation des connaissances linguistiques de cette langue, l'aide à la rédaction de lettres et de CV, la familiarisation avec le système social et des assurances et quelques notions de base concernant l'emploi des ordinateurs.

Du temps est mis à disposition des personnes, ainsi que l'accès au téléphone, aux médias, à l'ordinateur, ainsi qu'à une éventuelle aide individuelle et plus spécifique pour la recherche d'un emploi.

5. Les mesures d'insertion sociale (MIS) permettent aussi à certaines personnes, ayant des difficultés d'intégration, de trouver du travail ou d'effectuer une activité particulière, tout en améliorant leur développement personnel. Ces mesures facilitent ainsi grandement l'intégration des personnes migrantes.
6. Le Service de l'aide sociale (AS) s'occupe en permanence de l'intégration de ces personnes. Il les soutient non seulement financièrement, mais également dans leurs diverses démarches, ainsi que dans la compréhension notamment de notre système social, de celui de la santé, du travail et de l'administration. Elles sont également suivies par des assistants sociaux qui les aident dans l'acquisition d'une autonomie certaine, leur facilitant ainsi une meilleure intégration. Les moyens aussi bien financiers qu'administratifs mis à disposition sont importants et participent largement à une politique globale d'intégration de notre Commune.

Sur le plan scolaire, le Conseil communal et la Direction des écoles ont également mis en oeuvre diverses mesures favorisant l'intégration. La Direction de écoles collabore très étroitement avec le Service de scolarisation des enfants de migrants (SCEM) et les mesures déjà mises en place sont les suivantes.

- 7.1 *L'effectif élevé des enfants de migrants dans les classes de la ville et leur diversité culturelle nécessitent différents moyens de collaboration entre les parents et l'école. L'objectif principal des activités du SCEM est de faciliter le contact, la communication et d'accélérer ainsi le processus d'intégration des familles dans le domaine scolaire.*
- 7.2 *Le SCEM collabore avec les associations d'immigrés, les enseignants, les services auxiliaires et les autorités scolaires. Il assure le contact entre les partenaires de l'éducation. Des réunions et des soirées d'information destinées aux parents ont été organisées en 2007. Le thème principal de ces rencontres concerne les difficultés scolaires et socioculturelles des enfants de migrants.*
- 7.3 *Toutes langues confondues, 112 traductions écrites ont été effectuées en 2007. Il s'agit d'informations, convocations, lettres, brochures, affiches, documents, etc. Le nombre de lettres rédigées dans différentes langues à la demande des parents, enseignants et des autres professionnels s'élève à 89.*

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet des propositions n° 20, 21 et 22 non impératives (suite)

- 7.4 *Les enseignants qui ont besoin d'interprètes s'adressent en priorité au SCEM. Dans la mesure du possible, les interventions sont effectuées par ce service. En cas de nécessité, le SCEM fait appel à des interprètes extérieurs. En 2007, il a ainsi traité 216 demandes (+42) pour assurer la traduction lors d'entretiens avec les parents migrants.*
- 7.5 *Les activités du SCEM sont destinées principalement aux écoles enfantines et primaires de la ville. Cela dit, le SCEM peut également intervenir dans la mesure du possible, auprès d'autres institutions scolaires telles que les écoles spécialisées, les cycles d'orientation, le SEJ, les tribunaux, etc., que ce soit pour la traduction ou pour l'accompagnement des parents et des élèves migrants domiciliés en ville de Fribourg. 29 interventions de ce type ont été effectuées en 2007.*
- 7.6 *Il existe au sein du SCEM, un Service de médiation culturelle scolaire. M. Serbest, médiateur culturel, se tient à la disposition des parents et des élèves d'origine étrangère ou suisses. En 2007, pas moins de 8 cas de médiation liés à des conflits entre l'école et les parents ont été examinés. Les séances de médiation concernent pour l'essentiel des conflits relationnels au sein de la famille, des difficultés scolaires ainsi que des problèmes comportementaux liés à l'adolescence. A cela s'ajoutent plus d'une centaine de séances de consultations organisées à la demande des parents migrants.*
- 7.7 *Il importe de relever que durant l'année 2007, l'ensemble des activités du SCEM comme les consultations, traductions, rédaction des lettres, traitement des demandes d'interprètes, etc., ont augmenté de 20% par rapport à l'année précédente. Les communautés portugaise, turque et albanaise sont les principales bénéficiaires des prestations du SCEM. Les demandes d'interprètes en faveur de ces trois communautés ont été en hausse de 30%. Il semble aujourd'hui difficile d'aller plus loin dans les mesures d'aides sans atteindre les limites du système. En effet, à trop en faire, on court le risque de la déresponsabilisation des personnes qui finiraient par se complaire dans une assistance constante, sans plus d'intérêt à vouloir s'intégrer.*

Enfin, la Ville de Fribourg soutient et subventionne bon nombre d'associations culturelles, qui favorisent l'intégration, telles que la Bibliothèque interculturelle Livr'Echange, l'Association des Centres de loisirs, le Passeport-Vacances, l'Université populaire, et accorde des subventions à de nombreuses manifestations multiculturelles telles que les Rencontres de folklore internationales, le Festival international de films de Fribourg, le Carnaval des Bolzes, etc...

Ainsi, le Conseil communal constate, en fonction tant des bases légales qu'il peut utiliser que des moyens légaux dont il dispose, qu'il est actuellement très difficile, sans un projet complémentaire régional, d'aller beaucoup plus loin. Par cette affirmation, le Conseil communal ne souhaite pas refuser de nouvelles mesures mais, compte tenu de tout ce qui se fait déjà, il préfère préserver l'acquis et améliorer encore ce qui peut l'être, également dans l'idée d'inscrire le tout dans un concept global. Tout en étant conscient que dans le domaine de l'intégration, beaucoup de choses sont encore perfectibles, le Conseil communal soutient du mieux qu'il peut les initiatives, les idées et les projets dans ce domaine. Cependant, en fonction de l'ensemble de la législation cantonale, de la création d'un poste

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet des propositions n° 20, 21 et 22 non impératives (suite)

de délégué cantonal à l'intégration et surtout de la nécessité d'établir un projet global d'intégration, le Conseil communal estime qu'il est nécessaire à l'heure actuelle de préserver et consolider l'existant et, tout en apportant ses propres expériences, que la Ville de Fribourg coordonne ses actions avec d'autres Communes voisines, comme Villars-sur-Glâne, Marly et Guin. Dans cet esprit, il analysera le projet pilote d'intégration interurbain proposé par Mme E. Schnyder.

En conclusion et compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal estime prématuré de prendre aujourd'hui déjà des mesures supplémentaires en faveur de l'intégration. Il pense que la création d'une nouvelle commission est prématurée, l'organisation des services communaux fonctionnant déjà sur une approche systématique dans ce domaine. De plus, le Canton dispose d'un délégué à l'intégration des migrants, M. B. Tétard, qui assume de multiples tâches de coordination et de médiation. L'Etat a en outre créé une Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme. Ses objectifs consistent à favoriser les relations entre personnes de nationalités suisse et étrangère dans le respect mutuel, de promouvoir et de coordonner des activités d'information, de prévention, de médiation et de formation, ainsi que de veiller à l'égalité des droits et devoirs entre nous. Cette commission se réunit régulièrement et constitue un organe consultatif du Conseil d'Etat. Des contacts avec ces organes devront être pris pour coordonner d'éventuelles actions.

Un travail de base consisterait à établir d'abord un concept général d'accueil avant de créer d'éventuelles structures, qui ne pourraient être que régionales. Le Conseil communal est ouvert à la poursuite de contacts et de réflexions dans ce sens avec les communes voisines. Les réflexions menées tant par la commission de la Jeunesse que par le Comité de pilotage de l'Agenda 21 contribueront également à développer ces aspects, sans qu'il y ait actuellement besoin de créer de nouvelles structures.

Les propositions n^{os} 20, 21 et 22, non impératives, sont ainsi formellement liquidées."

M. Clément apporte les commentaires suivants, en complément à ce rapport :

"Le Conseil communal est parfaitement conscient que cette réponse n'est pas complète. Il s'agit effectivement en quelque sorte d'un rapport intermédiaire. J'insiste sur cet aspect des choses. Si le Conseil communal, dans le souci d'apporter une réponse exhaustive, avait décidé de reporter la présentation de ce rapport, celui-ci aurait été envoyé à une date beaucoup plus loin que celle que vous pouvez imaginer. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de vous présenter un 'état des lieux'.

Ajoutons que plusieurs dossiers nous ont amené et nous conduisent toujours à mener une réflexion beaucoup plus approfondie dans ce domaine. Le Conseil communal veillera à aller dans le sens des propositions qui nous ont été transmises."

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet des propositions n° 20, 21 et 22 non impératives (suite)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) déclare ce qui suit :

"Le 26 mars 2007, le groupe socialiste, représenté par les personnes citées tout à l'heure, avait déposé deux propositions invitant le Conseil communal à développer et à présenter sa vision en matière d'intégration. Nous attendions une réponse empreinte d'une forte volonté politique. Hélas, on en est loin !

Une année et demie plus tard, nous recevons le rapport de l'Exécutif, certes provisoire, mais, en l'état actuel, guère encourageant. C'est avec regret que notre groupe doit constater que les buts fixés à une politique d'intégration par le Conseil communal et par lui-même ne sont manifestement pas les mêmes. Force nous est aussi de constater qu'il n'existe toujours pas de vue d'ensemble en matière d'initiative et de contributions de la Commune en la matière et que certains départements n'ont pas encore pris leurs responsabilités.

Le groupe socialiste ne comprend pas que le Conseil communal n'ait pas l'ambition de prendre clairement position en faveur d'une ville ouverte, courageuse et à l'esprit d'initiative. Il se contente ainsi d'être un exécutif purement gestionnaire, en tout cas dans le domaine de l'intégration. Il manque ainsi la chance de mettre en valeur toute la richesse humaine de notre cité. Thoune, Vevey, Biel/Bienne l'ont déjà compris."

Mme Béatrice Ackermann-Clerc (PCSO) s'exprime comme suit :

"Entendez ma déception. Mes collègues A. de Weck et A. Schoenenweid et moi-même demandions la mise sur pied d'une commission de l'accueil et de l'intégration. Vous justifiez votre refus d'entrer en matière par le fait que la Commune soutient bon nombre de projets touchant directement ou indirectement les migrants. De toutes ces associations et autres structures citées dans votre rapport, laquelle apporte-t-elle spécifiquement son aide aux migrants ? Quel est le lien entre ces structures et ces associations ? Pourquoi recourir à telle association et non à une autre ? Quelle est la politique de Fribourg en matière d'intégration ?

Je lis bien que le Conseil communal dit soutenir du mieux qu'il peut, idées et projets dans ce domaine. Pour moi, ce mieux est l'ennemi du bien.

Sans réflexion sur une politique globale d'intégration, le danger n'est-il pas précisément d'éparpiller les efforts ? Le Service de la médiation culturelle et scolaire, que vous mettez en exergue, date de l'époque où Mme G. Beaud Spang était Directrice des Ecoles durant la législature 1996-2001. Qu'avons-nous fait depuis ?

Le refus du Conseil communal d'entrer en matière eût pu être justifié par la volonté de mettre sur pied une commission au niveau de l'agglomération. Or, j'apprends que la collaboration intercommunale aurait des failles. Le thème de l'intégration ne trouverait-il aucun intérêt à vos yeux ? Tel est bien le message que vous laissez transparaître dans la réponse à notre proposition et à bien d'autres sollicitations qui vous ont été adressées au cours de ces derniers mois.

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet des propositions n° 20, 21 et 22 non impératives (suite)

Notre proposition insistait également sur le thème de l'accueil. Que faisons-nous aujourd'hui pour sensibiliser le personnel communal à ce sujet ? Que fait le Conseil communal pour soigner l'accueil des nouveaux arrivants, migrants ou non migrants ? Le 'Leitbild', ou projet schéma directeur du canton concernant l'intégration, mis en consultation durant l'été, prévoit des mesures concrètes à différents niveaux et en particulier au plan communal. L'heure n'est pas à la dépense – je vous le concède – mais justifier d'un minimum d'intérêt pour cette cause dépend-il uniquement de votre portemonnaie ? Je ne le pense pas.

Je constate que votre rapport est plus un état de la question qu'une première étape. A quand cette seconde étape ? Je souhaite obtenir une réponse précise."

Les propositions no 20, 21 et 22 non impératives sont ainsi liquidées.

ooo

14. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 51 non impérative de Mme Christine Müller (PS) et de M. Christoph Allenspach (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures d'intégration dans les quartiers grâce à un "projet urbain"

Ledit rapport n'étant pas prêt, ce point sera traité lors d'une prochaine séance.

ooo

15. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 33 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) lui demandant la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux

M. Charles de Reyff, Directeur des Affaires bourgeoisiales, résume le rapport ci-après de l'Exécutif :

" Le 1^{er} octobre 2007, le Conseil général a décidé de transmettre au Conseil communal, pour examen, la proposition susmentionnée.

Le 4 septembre écoulé, le Conseil bourgeoisial a approuvé la réponse à la proposition n° 33 de M. R. Weibel.

Réponse du Conseil communal

Les messages, comptes et budgets ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Fribourg : <http://www.fr.ch/ville-fribourg/bourgeoisie/default.asp#assemblee>.

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 33 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) lui demandant la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux (suite)

Valeur des biens bourgeoisiaux au 31 décembre 2006

La valeur des biens bourgeoisiaux figure au bilan des différentes Fondations dans les comptes approuvés par l'Assemblée bourgeoisiale.

Pour information, nous vous transmettons ci-dessous les valeurs assurées auprès de l'ECAB pour les bâtiments des diverses Fondations, valeur des terrains non comprise.

Hôpital	Fr. 29'379'547.00
Fonds Pies	Fr. 8'751'800.00
Régie	Fr. 28'760'600.00
Orphelinat	Fr. 17'498'600.00

Nous rappelons ici que ces chiffres sont purement indicatifs et ne représentent pas forcément des valeurs vénales.

En effet, dans le domaine agricole, l'Autorité foncière fixe la valeur licite des bâtiments, valeur qui n'a aucun lien avec le prix de l'immobilier en général et est établie en cas de vente d'un objet agricole uniquement.

D'autre part, la valeur de certains bâtiments tels que la cure de Bourguillon, l'église de Bourguillon, la Maison bourgeoisiale, le Home, le Foyer et le Centre forestier sont des éléments dont la valeur vénale, s'il peut en être établie une, sera difficile à estimer.

En outre, 257'000 m² sont en zone à bâtir dans les PAL des communes de Fribourg, Schmitten, Villars-sur-Glâne et Matran.

La valeur moyenne estimée de ces terrains est 38 millions de francs.

Pour commercialiser ces terrains, des plans d'aménagement de détail devront être établis et des infrastructures construites qui sont estimés à 17 millions de francs.

Quant à l'important massif forestier et aux montagnes dont les Fondations bourgeoisiales sont propriétaires, indépendamment de leur grande valeur écologique, la valeur commerciale est faible et le marché pratiquement inexistant.

Pratique des dons et subsides des années 2001 à 2006

Chambre des Scholarques

2001.

- 54 bénéficiaires pour un montant total de Fr. 69'800.00

2002.

- 58 bénéficiaires pour un montant total de Fr. 67'700.00

2003.

- 50 bénéficiaires pour un montant total de Fr. 65'600.00

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 33 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) lui demandant la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux (suite)

<u>2004</u>	- 44 bénéficiaires pour un montant total de	Fr.	54'300.00
<u>2005</u>	- 39 bénéficiaires pour un montant total de	Fr.	42'300.00
<u>2006</u>	- 42 bénéficiaires pour un montant total de	Fr.	48'500.00

Fondation Moosbrugger

<u>2001</u>	- 1 bénéficiaire pour un montant total de	Fr.	3'300.00
<u>2002</u>	- 2 bénéficiaires pour un montant total de	Fr.	7'000.00
<u>2003</u>	- 1 bénéficiaire pour un montant total de	Fr.	600.00
<u>2004</u>	- 1 bénéficiaire pour un montant total de	Fr.	5'000.00
<u>2005</u>	- 2 bénéficiaires pour un montant total de	Fr.	6'000.00
<u>2006</u>	- 1 bénéficiaire pour un montant total de	Fr.	6'000.00

La protection des données ne nous permet pas de transmettre ici l'identité des bénéficiaires qui répondaient au Règlement de la Fondation Moosbrugger et à celui de la Caisse des Scholarques.

Dons divers

Le budget de la Régie des Copropriétés mentionne sous la rubrique « Dons et subventions » un montant qui permet au Conseil bourgeoisial de répondre aux demandes de dons et subventions diverses.

Pour clarifier cette pratique, le Conseil bourgeoisial a édité le 11 janvier 2007 « des critères indicatifs pour l'octroi de subventions » qui sont remis aux personnes qui souhaitent déposer une demande.

Les bénéficiaires pour les années 2001 à 2006 sont les suivants :

<u>2001</u>	Service social de la Ville de Fribourg	Fr.	100'000,00
	Fondation de la Basilique Notre-Dame	Fr.	25'000,00
		Fr.	125'000,00
<u>2002</u>	Service social de la Ville de Fribourg	Fr.	100'000,00
	Restauration du Musée suisse de la Marionnette (Fondation Bindschedler)	Fr.	20'000,00
	FRIFAG	Fr.	3'000,00
	La Tuile : livre "Histoire de la précarité et les structures d'accueil dans le Canton de Fribourg	Fr.	1'250,00
	FAFE (protection de la nature)	Fr.	250,00

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 33 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) lui demandant la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux (suite)		<i>Fondation de la Ville de Fribourg en faveur du logement</i>	Fr.	208'000,00
			Fr.	332'500,00
	<u>2003</u>	<i>Service social de la Ville de Fribourg</i>	Fr.	100'000,00
		<i>Forum / Agy-Expo (conversion d'un prêt en capital-actions)</i>	Fr.	375'000,00
		<i>Film "Fribourg autrement"</i>	Fr.	10'000,00
		<i>Bicentenaire de l'Acte de Médiation et de la première Diète fédérale à Fribourg (1803-2003)</i>	Fr.	16'000,00
			Fr.	501'000,00
	<u>2004</u>	<i>Service social de la Ville de Fribourg</i>	Fr.	100'000,00
		<i>Landwehr : don plaquette 200^e</i>	Fr.	30'000,00
		<i>Festival de jazz</i>	Fr.	15'000,00
		<i>Nouveau Monde</i>	Fr.	10'000,00
		<i>Radio Quartier d'Alt</i>	Fr.	1'000,00
			Fr.	156'000,00
	<u>2005</u>	<i>Service social de la Ville de Fribourg</i>	Fr.	100'000,00
		<i>Landwehr : parrainage de costumes</i>	Fr.	5'600,00
		<i>Maigrauge : Livre</i>	Fr.	10'000,00
		<i>Carnaval des Bolzes</i>	Fr.	500,00
		<i>La Tuile : Festival des soupes</i>	Fr.	1'000,00
			Fr.	117'100,00
	<u>2006</u>	<i>Service social de la Ville de Fribourg</i>	Fr.	100'000,00
		<i>Landwehr : Subvention tournée au Canada</i>	Fr.	1'400,00
		<i>Ancienne gare : Subvention</i>	Fr.	20'000,00
		<i>La Tuile : Festival des soupes</i>	Fr.	1'500,00
		<i>Lac de Pérolles : sentier didactique</i>	Fr.	5'000,00
			Fr.	127'900,00

Nous compléterons la liste ci-dessus des bénéficiaires par les interventions particulières et importantes suivantes :

- *Rénovation de la piscine de la Motta (2002-2003)* Fr. 2'467'926.00
- + *Entrée de la Bourgeoisie dans la Société anonyme des Bains de la Motta et participation à 50 % au déficit annuel d'exploitation, jusqu'à un montant maximal de 50'000 francs, dès 2004 (année d'exploitation 2003). A part pour l'année d'exploitation 2003 (Fr. 7'222.21), le montant maximal de 50'000 francs a été versé depuis.*
- *Ouvrage du 850^{ème} anniversaire de la Ville de Fribourg (situation au 31.12.2007)* Fr. 585'194.40
- *Commune de Fribourg, salle de spectacle* Fr. 6'000'000.00
 - . 2007 : Fr. 1'500'000.00
 - . 2008 : Fr. 1'500'000.00
 - . 2009 : Fr. 1'500'000.00
 - . 2010 : Fr. 1'500'000.00
- *Site sportif Saint-Léonard* Fr. 1'500'000.00
 - . 2008 : Fr. 100'000.00
 - . 2010 : Fr. 700'000.00
 - . 2011 : Fr. 700'000.00

Séance du 6 octobre 2008

Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition no 33 non impérative de M. Rainer Weibel (Verts) lui demandant la transparence au sujet des biens bourgeoisiaux (suite)

La proposition n° 33 étant non impérative, elle est ainsi liquidée."

M. Rainer Weibel (Verts) remercie le Conseil communal de son rapport qui résume partiellement l'activité de la Bourgeoisie. *"Je suis en revanche quelque peu déçu de constater que ce document ne reflète pas la véritable valeur vénale du patrimoine immobilier bourgeoisial. En outre, je dois constater que ne figure pas dans cette énumération la valeur des titres mobiliers, conformément aux règles de la comptabilité publique. J'estime que cette valeur doit être de l'ordre de 20 millions de francs ; peut-être que ce soir cette valeur a quelque peu diminué. Or, la Bourgeoisie va bien, très bien et même trop bien en comparaison de la Commune qui devra bientôt adresser une demande d'aide à son propre Service social.*

Puisque que le Conseil général a refusé notre proposition de transférer à cette Commune politique la souveraineté budgétaire sur la Bourgeoisie, je vous propose subsidiairement d'intégrer la Commune politique à la Bourgeoisie ! (Rires)

Dans ce rapport fort intéressant, manque une petite analyse du montant des bourses attribuées. On voit malgré tout qu'il s'agit en fait d'une pratique de saupoudrage excessif. Chaque petit bourgeois reçoit une petite somme de 1'000 francs par année, qui sera bientôt réduite à 500 francs.

Or, une telle pratique est contraire à la loi sur les communes qui exige que le revenu des biens bourgeoisiaux soit affecté à des buts d'utilité publique, c'est-à-dire accessible à tous les citoyens de la Ville et non pas seulement aux Bourgeois.

Ensuite, ces pourboires luxueux négligent les besoins des familles moins aisées qui auraient véritablement besoin d'une telle aide.

Troisièmement, le nombre de bénéficiaires risque de doubler ..."

Le Président : *"J'ai demandé aux conseillers communaux d'être très brefs dans leurs interventions. Je suis obligé d'exiger de nos conseillers généraux de respecter la même règle du jeu. Veuillez conclure s'il vous plaît."*

M. Rainer Weibel (Verts) achève son intervention comme suit :

"Je propose de dissoudre ces fondations et d'utiliser ce capital pour attribuer de vraies bourses aux citoyens de cette ville, bourgeois ou non, pendant dix ans."

La proposition n° 33 non impérative est ainsi liquidée.

Séance du 6 octobre 2008

16. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 34 non impérative de M. Laurent Praz (PDC) et de 10 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc dans la cour d'école du bâtiment du Jura A

M. Charles de Reyff, Directeur de la Police locale et de la Circulation, résume le rapport ci-après :

"En séance du 1^{er} octobre 2007, le Conseil général transmettait au Conseil communal la proposition de M. L. Praz et de 10 cosignataires lui demandant la suppression des places de parc dans la cour de l'école du bâtiment du Jura A.

Réponse du Conseil communal

Les places de parc en question ont été marquées en 2001 pour pallier le déficit qui existait dans ce secteur. A cette époque, les rues du quartier étaient saturées de voitures en stationnement. En soirée, lorsque les diverses salles de gymnastique et de loisirs de l'école du Jura étaient occupées par les associations sportives, culturelles ou de loisirs, un important stationnement illicite se produisait. Cette situation avait suscité la réaction de plusieurs clubs et associations. A l'occasion d'exercices, le Service du feu avait également constaté que des véhicules empêchaient parfois l'accès à certains bâtiments en cas d'urgence.

Pour tous ces motifs, 25 places de parc ont alors été marquées dans la cour de l'école. Dans le but de préserver la priorité d'usage de cet espace aux écoliers et aux enfants du quartier, l'accès automobile a été limité de 17 h 00 à 23 h 00.

Depuis cette époque de très forte occupation des places de parc du domaine public, plusieurs mesures de gestion ont été introduites par le Conseil communal dans le quartier du Jura. La vignette-habitant a été mise en place en 2006 ainsi qu'une limitation de la durée du stationnement à l'aide de parcomètres et du disque de stationnement.

Alors que les taux d'occupation dans les rues du quartier dépassaient 90% avant l'introduction de la vignette-habitant, ces taux ont chuté à environ 40% en 2008.

Fort de ce constat, il apparaît dès lors clairement qu'il existe une offre en stationnement suffisante à proximité de l'école du Jura pour satisfaire les besoins des utilisateurs nocturnes des locaux.

En conclusion, le Conseil communal a décidé de supprimer ces 25 places de parc dans la cour d'école du Jura (bâtiment A). Le marquage et la signalisation seront supprimés, les piquets empêchant l'accès à la cour seront rétablis, le concierge étant chargé de veiller attentivement à leur maintien.

La proposition n° 34 de M. L. Praz étant non impérative, elle est ainsi liquidée."

M. Laurent Praz (PDC) se déclare entièrement satisfait de cette réponse.

La proposition n° 34 non impérative est ainsi liquidée.

Séance du 6 octobre 2008

17. Rapport final du Conseil communal au sujet de la proposition n° 36 non impérative de MM. Andreas Burri (Verts), Marcel Aebischer (PDC), Mme Christiane Chapuis (UDC), MM. Thierry Steiert (PS), Laurent Thévoz (Verts), Philippe Wandeler (PCSO) et Thomas Zwald (PLR), ainsi que de 40 cosignataires, lui demandant d'élaborer une stratégie intégrale de promotion des langues partenaires, assortie d'un plan pluriannuel de mesures

Ledit rapport n'étant pas encore prêt, il sera traité lors d'une prochaine séance.

ooo

18. Décision quant à la transmission

A. des propositions au sens de l'ancien règlement du Conseil général

- n° 52 non impérative de Mme Antoinette de Weck (PLR), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'aménager le pavillon sis sur le café des Arcades, ainsi que l'esplanade

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de cette proposition non impérative.

Mme Antoinette de Weck (PLR) remercie le Conseil communal d'accepter la transmission de cette proposition. Une étude mérite d'être faite, parce que cette terrasse se trouve au cœur du quartier du Bourg. Il faudrait vraiment voir si l'on ne peut pas transformer cette esplanade en terrasse pour les habitants et pour le café des Arcades.

M. Christoph Allenspach (PS) constate que Mme A. de Weck propose une dépense, alors même qu'il faudra peut-être freiner les dépenses communales à l'avenir. Malgré tout, nous soutiendrons la transmission de sa proposition.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition n° 52 non impérative.

Séance du 6 octobre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

- n° 53 non impérative de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christel Berset (PS) et de M. Thierry Steiert (PS) demandant au Conseil communal d'examiner et d'envisager l'adhésion de Fribourg au standard "Bâtiments 2008" pour les constructions publiques

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de cette proposition non impérative.

M. Christoph Allenspach (PS) rappelle que le prochain congrès de l'énergie suisse se tiendra dans l'agglomération fribourgeoise. Il s'agit d'aller de l'avant et d'opter pour un "standard énergie" plus élevé pour les bâtiments publics, alors que l'on sait que la Ville de Fribourg n'est pas une championne en la matière. On envisage certes d'obtenir ce label – mais ce n'est pas encore le cas – label qu'ont déjà décroché plusieurs autres villes de notre pays. Il s'agit en outre de veiller à utiliser dans la construction des matériaux renouvelables et à atteindre un taux d'énergie renouvelable pour les besoins en chauffage et en eau chaude de 50 %. Ce dernier objectif est tout à fait réalisable aujourd'hui.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition n° 53 non impérative.

- n° 54 interne de M. Louis Castella (UDC), ainsi que de 28 co-signataires, demandant d'instaurer un système de vote électronique sans fil pour les votes du Conseil général

Le Président précise que le Bureau propose à l'assemblée de lui transmettre cette proposition interne pour l'examiner en détail.

M. Louis Castella (UDC) constate que les difficultés rencontrées pour le dépouillement d'une élection ce soir est la preuve qu'il serait nécessaire de doter le Conseil général d'un système de vote électronique pour les votes, mais sans doute aussi pour les élections. Il s'agit notamment d'éviter aussi ce que l'on a vu lors d'un vote le 17 décembre 2007. Cette proposition a été considérée comme interne. J'espère qu'elle sera transmise au Bureau pour un examen de fond.

Frau Regula Strobel (Grüne) erklärt:

"Ich schlage vor, dass sich das Büro die Zeit und die Arbeit spart. Ich gehe davon aus, dass wir noch genügend Personen im Generalrat haben, die die wenigen Stimmen, die vorhanden sind, zählen können, und dass wir uns diese Ausgaben für eine elektronische Installation sparen."

Vote

Le Conseil général renonce, par 32 voix contre 30 et 3 abstentions, à transmettre au Bureau pour étude la proposition n° 54 interne qui est ainsi liquidée.

Séance du 6 octobre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

B. des propositions au sens de l'article 17, al. 1 LCo et de l'article 59 RCG révisé

- n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant la modification de l'article 10 du règlement communal concernant la gestion des déchets

Motion d'ordre

M. Thierry Steiert (PS) souhaite présenter une motion d'ordre. En effet, la présente proposition n° 1 est étroitement liée au postulat n° 1 qui demande au Conseil communal d'examiner l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel sur le site de Châtillon. Il s'agit d'inverser les votes et de traiter d'abord de la transmission de ce postulat, puis seulement ensuite de la proposition n° 1. En effet, l'explication de cette proposition se trouve dans le postulat.

Vote sur la motion d'ordre

La discussion n'étant plus demandée, il est immédiatement au vote sur la motion d'ordre qui est acceptée à une majorité évidente.

- n° 2 de M. Andreas Burri (Verts), de Mme Christel Berset (PS), de M. Pierre-Olivier Nobs (PCSO) et de M. Laurent Thévoz (Verts) demandant l'organisation d'un concours d'experts et d'une consultation de la population de la ville pour l'aménagement des Grand-Places

Le Président a le regret d'annoncer que pour le Bureau, cette proposition n'est pas recevable. Elle porte d'abord sur une affaire qui ne relève pas des compétences du Conseil général. Ensuite, elle vise à reprendre en considération une décision prise par le Conseil général au mois de décembre 2007.

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, précise ce qui suit :

"Le Conseil communal juge également cette proposition comme irrecevable. Il s'agit en effet d'une part non pas d'une proposition, mais d'un postulat, puisqu'elle porte sur un objet qui ne relève pas du Conseil général, mais du Conseil communal. En outre, l'article 59, 4^e alinéa du même RCG qui reprend les dispositions de l'article 20 de la loi sur les communes précise que seul le Conseil communal peut proposer au Conseil général de traiter à nouveau un objet qui a donné lieu à une décision de ce dernier dans les trois ans qui précèdent. Or, effectivement, en date du 18 décembre 2007, le Conseil général a expressément refusé un investissement de catégorie II de 150'000 francs pour mener une étude d'aménagement de l'esplanade et de la promenade des Grand-Places (cf. procès-verbal de la séance du 18 décembre 2007, pp. 329 à 334). C'est pour ces motifs que le Conseil communal vous prie de considérer cette proposition comme irrecevable."

Séance du 6 octobre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

Vote

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote.

Le Conseil général décide, par 37 voix contre 8 de considérer cette proposition comme irrecevable. Elle est ainsi liquidée.

C. des postulats

- n° 1 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS) et de M. Thierry Steiert (PS) demandant au Conseil communal d'examiner l'installation et l'exploitation d'une usine de compostage pour produire de l'énergie et de l'engrais naturel sur le site de Châtillon, soit par une construction propre à la Commune ou par une participation à un projet en collaboration avec une entreprise privée

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission de ce postulat au Conseil communal pour étude.

M. Christoph Allenspach (PS) souhaite donner l'une ou l'autre explications complémentaires, puisque ensuite, le Conseil général sera appelé à décider de la transmission d'une proposition au sens du nouveau règlement. Par ce postulat, il s'agit d'étudier la construction d'une usine de biogaz, alimentée par les déchets organiques. Cette opération devrait s'avérer rentable à double titre. D'abord, comme le prouvent les expériences qui ont déjà été faites, ce type d'installation offre une rentabilité correspondant à celle d'une entreprise industrielle. Dans ce domaine, la Commune a du reste déjà une expérience avec l'installation de biogaz de la STEP qui couvre quasiment les besoins énergétiques de ce complexe. De plus, la Confédération alloue des subventions pour ce type d'installations de 20 à 35 centimes par kw/heure.

Ce système est ensuite rentable parce qu'il permet de réduire très fortement la masse de déchets organiques incinérés. Si mes calculs certes très approximatifs sont corrects, il devrait s'agir d'une quantité de l'ordre de 4'000 à 4'500 tonnes par an. Or, il s'agit d'un type de déchets extrêmement humides, dont l'incinération est fort onéreuse. On peut estimer que l'économie réalisée, si on évite de brûler ce type de déchets, à quelque 100 francs par tonne. Cette usine pourrait être exploitée de manière privée, de manière publique ou de manière mixte. Comme il s'agit d'un postulat, la forme de l'exploitation de cette installation n'a pas à être plus précisée. Nous souhaitons simplement que la Commune mène une réflexion sur le principe de la réalisation d'une telle usine, ainsi que sur le mode de participation qui pourrait être celui de la Ville de Fribourg. On peut imaginer soit une prise de participation dans l'usine, soit une collaboration, ne serait-ce que pour la collecte de ces déchets organiques.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 1.

Séance du 6 octobre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

Le Président constate que dès lors, conformément à la motion d'ordre qui a été adoptée tout à l'heure, il y a lieu de revenir au point B. du présent chiffre 18.

B. des propositions au sens de l'article 17, al. 1 LCo et de l'article 59 RCG révisé (suite)

- n° 1 de MM. Thierry Steiert (PS), Christoph Allenspach (PS) et de Mme Christine Müller (PS) demandant la modification de l'article 10 du règlement communal concernant la gestion des déchets

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de cette proposition.

M. Thierry Steiert (PS) confirme que cette proposition fait suite au postulat qui vient d'être transmis il y a quelques instants au Conseil communal. Suite à l'acceptation de ce postulat demandant d'étudier la réalisation d'une installation de compostage et de fermentation de déchets organiques, nous proposons de modifier en conséquence le règlement du 25 septembre 1998 concernant la gestion des déchets. Je rappelle que l'article 10, 3^e alinéa de ce règlement, dit ceci : "(La commune) organise la collecte des déchets compostables non valorisés par le détenteur et les achemine vers une installation autorisée."

Nous proposons la modification suivante :

"Elle (la commune) organise la collecte systématique des déchets compostables. Elle met à disposition les conteneurs normés.

Alinéa 3 (nouveau) :

Les déchets organiques collectés sont traités dans une usine de fermentation et de production de biogaz."

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude la proposition n° 1.

C. des postulats (suite)

- n° 2 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Christine Müller (PS) et de M. Philippe Wandeler (PCSO) demandant au Conseil communal de présenter un rapport concernant la planification de places de jeu et d'équipements sportifs dans le quartier du Schoenberg

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

Mme Christine Müller (PS) rappelle qu'en été 2007, un groupe d'habitants, ainsi que des joueurs du FC Schoenberg ont déposé auprès de la Commune une pétition munie de 1'000 signatures pour demander l'aménagement de terrains de football et d'autres installations sportives dans les quartiers de Fribourg. Cette pétition a également reçu l'appui de 25 membres du Conseil général.

Séance du 6 octobre 2008

Décision quant à la transmission (suite)

Dernièrement, le FC Schoenberg a demandé au Conseil communal de créer un groupe de travail pour que les milieux intéressés puissent participer à la planification de ces équipements.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 2.

- n° 3 de M. Thierry Steiert (PS) et de M. Marc-Antoine Gamba (PDC) demandant au Conseil communal d'examiner les démarches à entreprendre en vue de la reconnaissance de l'allemand comme langue officielle de la Ville de Fribourg au même titre que le français

M. Pierre Alain Clément, Syndic, préavise favorablement la transmission au Conseil communal pour étude de ce postulat.

M. Thierry Steiert (PS) déclare ce qui suit :

"Je remercie le Conseil communal d'accepter la transmission de ce postulat. C'est la preuve qu'il comprend bien le sens de la présente démarche. Nous ne demandons pas de déclarer du jour au lendemain la Ville de Fribourg commune bilingue, ni de reconnaître les deux langues comme langues officielles de la Commune. En effet, les conséquences financières seraient indéniablement relativement importantes.

Ce que nous souhaitons en revanche, c'est que le Conseil communal étudie les avantages et les inconvénients financiers ou non d'une telle démarche. Ce qui est à l'origine de notre postulat, ce sont les dispositions de l'article 9, 3^e alinéa de la Constitution cantonale qui stipule : 'La langue officielle des communes est le français ou l'allemand. Dans les communes comprenant une minorité linguistique autochtone importante, le français et l'allemand peuvent être les langues officielles.'

De leur côté, les Chambres fédérales ont récemment adopté une nouvelle loi sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés linguistiques. Cette nouvelle loi prévoit un soutien financier en faveur des cantons et des communes intéressées.

Schliesslich die Tatsache, dass die Grossräte Moritz Boschung und André Ackermann in der vergangen Juni Session im Grossrat ein Postulat eingereicht haben, in welchem sie den Staatsrat auffordern die finanzielle Unterstützung durch den Kanton, von sich freiwillig zweisprachig erklärenden Gemeinden, zu ermöglichen. In diesem Umfeld würde ein aktives Vorgehen der Stadt Freiburg, Hauptort des Kantons und zweisprachige Gemeinde, als starkes politisches Signal an die Adresse der Kantonsregierung wahrgenommen.

Vote

Le Conseil général décide, à une majorité évidente, de transmettre au Conseil communal pour étude le postulat n° 3.

Séance du 6 octobre 2008

19. Réponses aux questions

- n° 81 de M. Pierre Marchioni (UDC) relative à la gestion de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg

M. Pierre Alain Clément, Syndic, répond comme suit au nom de l'Exécutif :

*"En préambule, j'aimerais dire que nous pouvons **enfin** répondre à cette question. En effet, à l'une ou l'autre reprises, les séances du Conseil général ont été écourtées suite à des motions d'ordre, si bien que nous n'avons pas pu vous livrer la réponse du Conseil communal. Je transmettrai évidemment par écrit cette réponse à M. P. Marchioni.*

Dans sa question, M. Marchioni s'inquiète de la pratique dite des 'securities lending'. Il souhaitait savoir 'si le ou les dépôts de titres de la Caisse de la prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg étaient utilisés pour des opérations de 'securities lending' par la banque responsable de la garde des valeurs à la date du 31 décembre 2007 et s'ils le sont encore actuellement. Si tel était le cas, (M. Marchioni voulait savoir) sous quelle forme un accord éventuel de la Caisse de pension a été donné à la banque et quelles en sont les conditions générales.' (cf. procès-verbal de la séance du Conseil général du 30 juin 2008, pp. 144-145).

Réponse du Conseil communal

Rappelons d'abord que les 'securities lending' sont des opérations qui trouvent leur origine dans les retards occasionnés par la livraison physique des titres dans le cadre des transactions boursières. Grâce au prêt de titres, les transactions sur le marché au comptant peuvent s'effectuer dans les délais requis, même en cas de retard de livraison de l'un des contractants. On évite ainsi le paiement d'intérêts moratoires, tout en réduisant les risques de transfert.

Indépendamment des stratégies de placement qui se développent autour de ce système, le Conseil communal apporte les réponses précises qui suivent aux deux questions de M. Marchioni.

- 1. Jusqu'au 31 décembre 2007, aucun prêt de titres en 'securities lending' n'a été effectué pour le compte de la CPPVF. Depuis la mise en place du 'global custody', des prêts en 'securities lending' ont été effectués auprès de l'UBS: Ces prêts ont rapporté 2'088,13 francs au 15 août 2008. Le contrat passé avec l'UBS précise que 50 % des revenus sont attribués à la CPPVF et 50 % à l'UBS:*
- 2. Après analyse détaillée et les premiers mois de pratique de ce système, le comité a proposé de ne plus maintenir ce type de revenus, compte tenu du fait qu'en cas de faillite de l'UBS les titres en 'securities lending' seraient entrés dans la masse en faillite. Aux yeux de la commission de placements, les revenus tirés de ce type de placements ne sont pas suffisants en considération des risques de faillite de l'UBS."*

M. Pierre Marchioni (UDC) est satisfait de cette réponse, même si l'explication de M. le Syndic n'est pas tout à fait correcte techniquement. *"Je ne me lancerai pas dans des considérations trop longues. Je vous signale simplement que j'ai reçu ce soir un courriel de la Banque des règlements internationaux qui dit clairement : 'Nous souhaitons l'interdiction des 'securities lending'.' C'est un souhait qui est exprimé par cette banque depuis trois ans, vu les risques que ce type de placements présente. Je*

Séance du 6 octobre 2008

Réponses aux questions
(suite)

veux simplement m'étonner qu'il ait fallu si longtemps pour qu'on comprenne ce genre de risques courus par une caisse de pension."

- n° 82 de Mme Antoinette de Weck (PLR) relative à l'autorité communale de surveillance en matière de protection des données

Cette question a été liquidée lors de la séance du 30 septembre 2008 avec la présentation du message n° 40 du Conseil communal (cf. pp. 160-163).

- n° 83 de Mme Regula Strobel (Verts) relative à la réaffectation des locaux de Cargo Domicile pour un centre de loisirs

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice de Culture et Tourisme, répond comme suit au nom du Conseil communal :

"Dans son plan de législation, le Conseil communal n'a pas prévu d'accroître substantiellement les subventions pour le secteur des loisirs. La Commune y consacre déjà 696'500 francs. C'est le chiffre qui figure au budget 2008.

Autre précision : les frais d'installations et d'équipements des locaux de loisirs représentent 73'300 francs. Figure également, sous le budget de Culture et Tourisme, un montant de 70'260 francs d'amortissement pour les investissements consentis pour le centre de loisirs du Schoenberg.

Il serait bien entendu souhaitable d'installer un nouveau centre de loisirs dans le quartier de Beauregard. Le Conseil communal estime néanmoins très difficile, dans les circonstances actuelles, de pouvoir réaliser un tel investissement, au vu en particulier de la situation financière de la Commune.

Nous avons déjà mené une analyse en 2002 quant à la possible installation d'un centre de loisirs à Pérolles. Les chiffres qui étaient ressortis de cette analyse étaient de 210'000 francs. On peut aisément imaginer qu'à l'heure actuelle, le montant nécessaire s'élèverait à quelque 300'000 francs. C'est une dépense que nous ne pouvons pas actuellement nous permettre.

En ce qui concerne Beauregard Centre, je me suis renseignée pour savoir de quelle location s'acquittait Cargo Domicile à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat. Voici les chiffres que j'ai obtenus. Cette location était de 220 francs par m² et par an. La location atteint ainsi, pour la totalité de la surface, 880'000 francs par an. De tels chiffres me paraissent suffisamment éloquents pour me permettre de ne pas faire d'autres commentaires."

Mme Regula Strobel (Verts) ne saurait être satisfaite que la solution qu'elle a suggérée s'avère impossible. C'est la preuve la planification de ce secteur, et plus particulièrement de ce centre de quartier de Beauregard où il manque manifestement des places de jeu, a été défailante. Or, la Commune de Fribourg ne s'est pas opposée à ce projet lorsque les plans ont été déposés. Force est de constater que la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat n'a guère respecté les dispositions réglementaires en matière de construction et que simultanément la Commune n'a pas veillé au respect de la réglementation comme elle aurait dû le faire. Voilà le résultat. Pour la population de ce quartier et en particulier pour les jeunes, il manque quelque chose.

Séance du 6 octobre 2008

20 Divers

A. NOUVEAU POSTULAT

- n° 8 de M. Daniel Gander (UDC), et de 7 cosignataires, demandant l'aménagement de voies de bus et de cycles sur le secteur avenue du Midi – carrefour de Beaumont

M. Daniel Gander (UDC) présente le postulat ci-après :

"Le zéro pointé fédéral décerné par la Confédération au PDA (plan directeur de l'Agglo) et la note 'insuffisante' attribuée aux aménagements de voies de bus et de pistes cyclables nous font réagir.

En effet, nous sommes certains que la mise en service du pont de la Poya et la mise en 'sens unique' de l'avenue de la Gare causeront ou créeront de nombreux problèmes de circulation et de mobilité au centre ville et sur le tronçon avenue du Midi – route de la Glâne.

La densification de l'habitat dans les quartiers du Jura, de Péroilles, du Guintzet et notamment du chemin Monséjour, où plus de 85 appartements et 85 places de parc vont s'ajouter aux 108 autres existantes, générera et produira une forte et importante augmentation du trafic automobile sur les secteurs indiqués.

Vu ce qui précède, nous demandons, avant que soit mis en vigueur le 'sens unique' de l'avenue de la Gare, qu'une étude urgente soit menée afin d'aménager au plus vite des voies réservées aux transports publics et aux cycles entre le passage sous-voies de la Gare et le carrefour de Beaumont.

Le coût de ces aménagements ne devrait pas avoir trop de conséquences financières sur les comptes communaux, étant donné que divers partenaires seraient appelés à participer au financement des travaux.

Dès lors, si rien de similaire n'a encore été entrepris à ce jour, nous osons espérer que les responsables de l'Aménagement et de la Circulation prendront immédiatement en compte notre demande afin que l'étude de ce projet soit conduite rapidement et que sa réalisation soit menée à terme dans les plus brefs délais."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors de la prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n° 89 de M. Philippe Wandeler (PCSO) relative au programme du concours pour la construction du CO de langue allemande

M. Philippe Wandeler (PCS) rappelle qu'il existe un projet de construction d'un CO alémanique dans le quartier du Jura. Tous les partis politiques ont sans doute été contactés par des directeurs de CO qui leur ont fait part que ce projet de construction ne tient pas compte des besoins existant déjà actuellement. Manquerait ainsi une halle de gymnastique afin de respecter l'exigence légale de trois heures hebdomadaires d'enseignement de sport pour les élèves du secondaire. Font aussi défaut des locaux pour des travaux de groupe, alors que les conceptions pédagogiques actuelles prévoient des travaux de groupe en classe. Quant à l'aula prévue, elle devrait avoir non pas 250 places comme prévu, mais de 300 à 350 places, ne serait-ce que pour y organiser des soirées d'orientation

Séance du 6 octobre 2008

Divers (suite)

professionnelle ou de parents. Du reste, on parle d'un CO pour quelque 400 élèves. On constate aussi qu'il manque une cuisine pour l'enseignement ménager.

D'où ma question : tient-on compte effectivement des besoins actuels ? En effet, si l'on développe un programme de construction pour un CO, il faudrait au minimum que ce programme prenne en considération les exigences de l'enseignement d'aujourd'hui.

Il est parfaitement évident que les locaux libérés par les classes qui s'installeront dans ce CO alémanique permettront de répondre à des besoins des CO de Jolimont et du Belluard. Il s'agit d'un problème général des besoins de locaux des CO. Tiendra-t-on compte, dans le programme de concours pour ce CO, de ces besoins existant ?

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, ne cache pas être quelque peu étonné de cette question, dans la mesure où le Conseil communal a tenu compte, dans le programme du concours – qui doit encore certes être affiné – de tous ces besoins comme programme maximal. Je pense notamment à la troisième halle de gymnastique. Ce mode de faire permettra aussi, au terme du concours, de chiffrer le coût total de ces investissements. Il est évident que si tout le programme est finalement retenu, on en sera certainement à une somme plus élevée que ce que nous avons envisagé dans le plan financier.

Quoi qu'il en soit, en l'état, nous avons accepté toutes ces demandes, mais, je le répète encore, comme option maximale. On verra le résultat du concours.

- n° 90 de M. John Clerc (PS) relative aux enseignes lumineuses pré-
vues sur les façades de deux immeubles du square des Places

M. John Clerc (PS) déclare ce qui suit :

"J'ai constaté que des enseignes lumineuses ont été apposées sur des édifices donnant sur la place Georges-Python. Une compagnie d'assurances a installé une enseigne lumineuse contre l'ancien Hôtel des postes, et apparemment, une société de recrutement en a fait de même sur le bâtiment sis à côté. Ces enseignes donnent un air de 'Broadway' ou de 'Piccadilly' à ce square. Mais il me semble que même sans être un historien de l'art, on peut estimer que ces enseignes lumineuses jurent un peu avec la beauté de ces édifices.

J'aimerais savoir si les propriétaires ont apposé ces enseignes avec l'autorisation de l'autorité communale ou s'il s'agit d'initiatives intempestives qui ont été tolérées au nom de la liberté du commerce et de l'industrie ?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité et de l'Aménagement, confirme à M. J. Clerc se souvenir qu'il y a eu demande d'autorisation pour la pose de ces enseignes, en tout cas en ce qui concerne l'ancienne poste principale. Cette requête a été acceptée, dans la mesure où ces enseignes respectent la réglementation en vigueur actuellement.

Séance du 6 octobre 2008

Divers (suite)

Aucune autre intervention n'étant annoncée, le Président clôt la séance.

Il est 22.15 heures.

Fribourg, le 20 octobre 2008 AP/jc

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président :

Le Secrétaire de Ville adjoint :

Jean-Jacques Marti

André PILLONEL

La Secrétaire de Ville :

Catherine AGUSTONI